

*Problèmes économiques
et intervention publique*

Séance 5

Politiques publiques et genre

Des inégalités multiples

Violences sexuelles et sexistes

Féminicides, environ 150 par an

Violences sexistes et sexuelles, surtout dans le ménage

Harcèlement sexuel et discrimination

Contraintes sur les choix de vie

La polémique autour des *crop top*

Normes sociales sur la position de conjointe

Mona Chollet (2019) *Sorcières, la puissance invaincue des femmes*, Zones

Inégalités dans les partages familiaux

Céline Bessière, Sibylle Gollac (2020) *Le genre du capital*
Comment la famille reproduit les inégalités, La découverte

Enquête de victimation

Violences sexuelles hors ménage

Moyennes annuelles sur la période 2011-2018¹

	Ensemble	Femmes
Victimes de violences sexuelles hors ménage	176 000	135 000
dont victimes d'un viol ou d'une tentative de viol hors ménage	75 000	61 000
victimes d'un viol hors ménage	48 000	34 000
Proportion de victimes parmi les 18-75 ans (%)	0,4	0,6
Part de femmes parmi les victimes (%)	77	100
Part de jeunes (18-29 ans) parmi les victimes (%)	44	49
Part de victimes d'un viol ou d'une tentative de viol parmi les victimes (%)	43	45

1. La question permettant de repérer les victimes de violences sexuelles hors ménage a été reformulée dans l'édition 2017 de l'enquête. Cette reformulation a conduit à une modification significative en niveau et en structure des victimes de violences sexuelles. Les résultats moyennés sur la période 2011-2018 sont donc fragiles (cf. *Note méthodologique*).

Lecture • En moyenne chaque année sur la période 2011-2018, 176 000 personnes âgées de 18 à 75 ans (soit environ 0,4 %) déclarent avoir été victimes de violences sexuelles hors ménage c'est-à-dire de la part d'une personne ne vivant avec elles au moment de l'enquête. Parmi ces victimes, 77 % sont des femmes.

Champ • Personnes âgées de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Source • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI.

Violences conjugales

Moyennes annuelles sur la période 2011-2018¹

	Ensemble	Femmes
Victimes de violences conjugales²	295 000	213 000
dont victimes de violences physiques exclusivement	227 000	152 000
victimes de violences sexuelles exclusivement	34 000	30 000
victimes de violences physiques et sexuelles	34 000	31 000
Proportion de victimes parmi les 18-75 ans (%)	0,7	0,9
Part de femmes parmi les victimes (%)	72	100
Part de jeunes (18-29 ans) parmi les victimes (%)	28	29
Part de victimes ayant déposé plainte (%)	14	18

1. Les questions permettant de repérer les victimes de violences sexuelles ont été reformulées dans l'édition 2017 de l'enquête. Cette reformulation a conduit à une modification significative en niveau et en structure des victimes de violences sexuelles. Les résultats moyennés sur la période 2011-2018 sont donc fragiles (cf. *Note méthodologique*).

2. Les violences conjugales désignent les violences physiques et/ou sexuelles commises par un conjoint au sens large (concubin, pacsé, petit ami) ou un ex-conjoint.

Lecture • En moyenne chaque année sur la période 2011-2018, 213 000 femmes âgées de 18 à 75 ans (soit environ 1 %) déclarent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un conjoint (concubin, pacsé, petit ami) ou d'un ex-conjoint. Parmi ces victimes, 29 % sont âgées de 18 à 29 ans.

Sondage Ifop auprès des hommes

Question : Sans en avoir forcément conscience sur le moment, vous est-il déjà arrivé au cours de votre vie... ?

Base : aux hommes ayant déjà eu un rapport sexuel avec une femme

	TOTAL « L'a déjà fait » (%)	Oui, il y a moins d'un an (%)	Oui, mais il y a plus d'un an (%)	Non, jamais (%)	TOTAL (%)
• D'embrasser une femme qui a pu se laisser faire alors qu'elle ne le souhaitait pas vraiment	15	4	11	85	100
• D'embrasser une femme qui avait pourtant clairement indiqué qu'elle ne le souhaitait pas	7	2	5	93	100

Sondage Ifop auprès des hommes

Question : Sans en avoir forcément conscience sur le moment, vous est-il déjà arrivé au cours de votre vie... ?

Base : aux hommes ayant déjà eu un rapport sexuel avec une femme

	TOTAL « L'a déjà fait » (%)	Oui, il y a moins d'un an (%)	Oui, mais il y a plus d'un an (%)	Non, jamais (%)	TOTAL (%)
• De caresser les parties intimes d'une femme qui a pu se laisser faire alors qu'elle ne le souhaitait pas vraiment	11	2	9	89	100
• De caresser les parties intimes d'une femme qui avait pourtant clairement indiqué qu'elle ne le souhaitait pas	8	2	6	92	100

Sondage Ifop auprès des hommes

Question : Sans en avoir forcément conscience sur le moment, vous est-il déjà arrivé au cours de votre vie... ?

Base : aux hommes ayant déjà eu un rapport sexuel avec une femme

	TOTAL « L'a déjà fait » (%)	Oui, il y a moins d'un an (%)	Oui, mais il y a plus d'un an (%)	Non, jamais (%)	TOTAL (%)
• D'effectuer une pratique sexuelle avec une femme qui a pu se laisser faire alors qu'elle ne le souhaitait pas vraiment	13	3	10	87	100
• D'effectuer une pratique sexuelle avec une femme qui avait pourtant clairement indiqué qu'elle ne le souhaitait pas	8	2	6	92	100

Sondage Ifop auprès des hommes

Question : Sans en avoir forcément conscience sur le moment, vous est-il déjà arrivé au cours de votre vie... ?

Base : aux hommes ayant déjà eu un rapport sexuel avec une femme

	TOTAL « L'a déjà fait » (%)	Oui, il y a moins d'un an (%)	Oui, mais il y a plus d'un an (%)	Non, jamais (%)	TOTAL (%)
• D'avoir un rapport sexuel avec une femme qui a pu se laisser faire alors qu'elle ne le souhaitait pas vraiment	12	3	9	88	100
• D'avoir un rapport sexuel avec une femme qui avait pourtant clairement indiqué qu'elle ne le souhaitait pas	7	3	4	93	100

Plan de la session

1. Déterminants des inégalités en emploi
2. La question de la garde d'enfant
3. Familles monoparentales
4. Fiscalité et offre de travail des femmes

Plan de la session

- 1. Déterminants des inégalités en emploi**
2. La question de la garde d'enfant
3. Familles monoparentales
4. Fiscalité et offre de travail des femmes

Description des inégalités

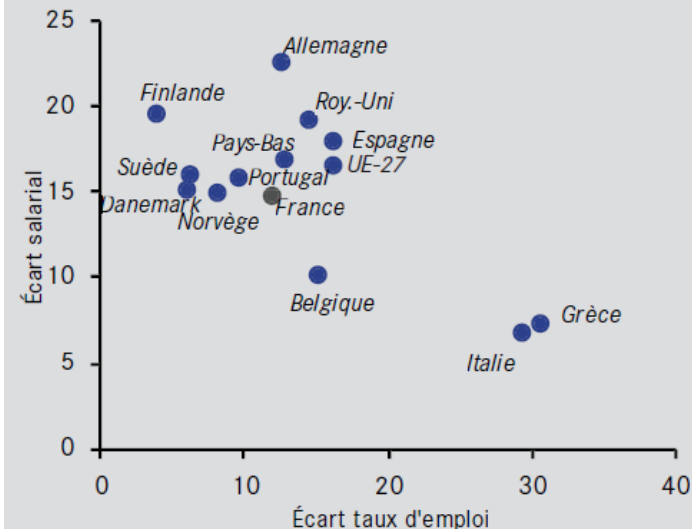
Les inégalités liées au travail

	Femmes	Hommes	Écart
Salaire horaire net moyen ^{a b}			
• salariés à temps complet	12,64	14,99	- 16 %
• salariés à temps partiel	11,13	13,76	- 19 %
décote horaire liée au temps partiel	- 12 %	- 8 %	- 4 ^c
Revenu salarial annuel moyen ^{b d}	17 376	23 004	- 24 %
Taux d'activité des 16-64 ans ^d	67	76	- 9 ^c
Part des actifs à temps partiel ^d	26,7	6,0	+ 20,7 ^c
Part des actifs en temps partiel subi ^d	8,5	2,6	+ 5,9 ^c
Temps consacré aux act. productives ^{aa}	6 h 31	6 h 19	+ 0 h 12
Part des activités professionnelles ^a	39 %	60 %	- 21 ^c

Notes : ^a En 2010 ; ^b En euros ; ^c Point de pourcentage, mesurant la différence de deux ratios ; ^d En 2012 ; ^e L'INSEE regroupe sous le terme « activités productives » le temps professionnel (travail rémunéré, trajets et formation) et le temps consacré au travail domestique (ménage, cuisine, courses, éducation des enfants, bricolage et aide éventuellement apportée à des personnes dépendantes sur ces activités).

Sources : INSEE, Enquête Emploi 2012 et DADS 2010 ; *Regards sur la Parité*, 2012.

Les inégalités au travail : comparaison européenne

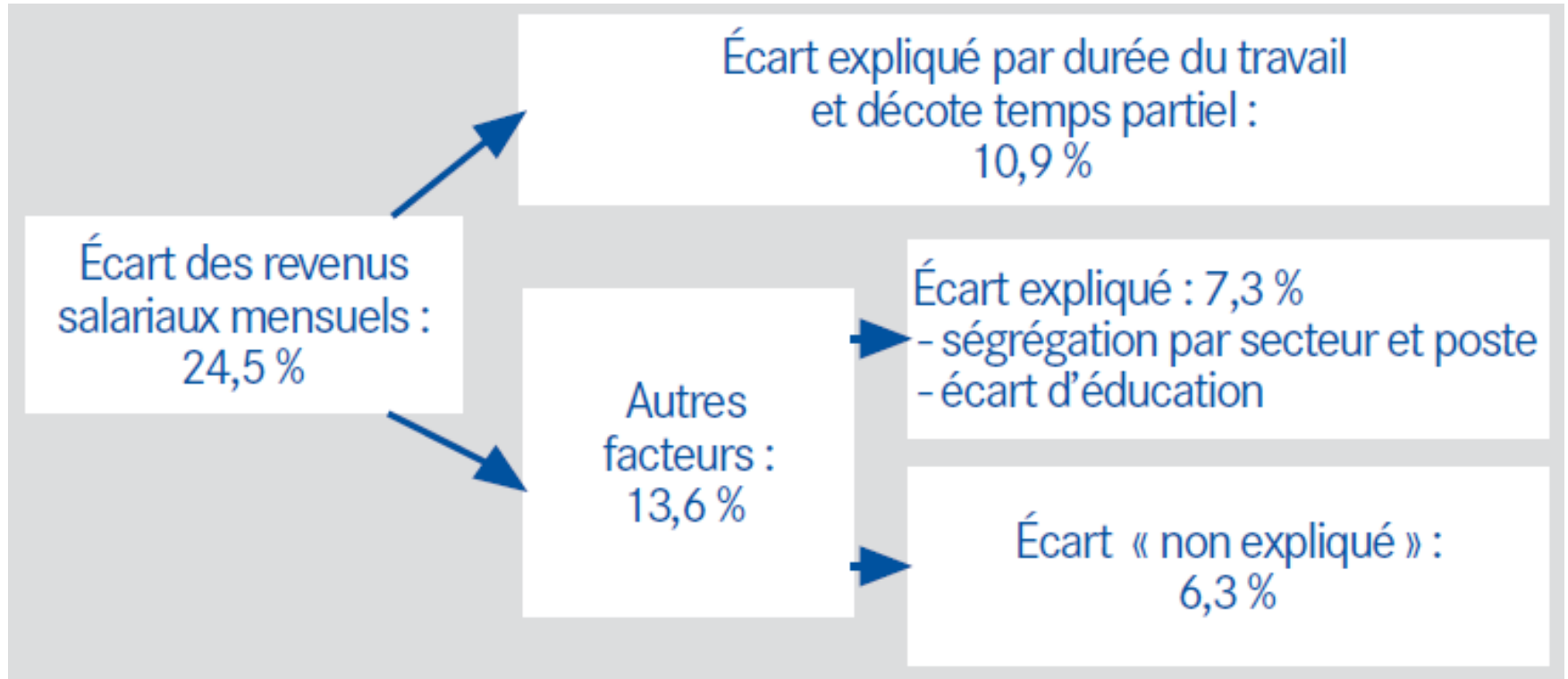


Lecture : Salaire horaire brut, en moyenne pour toute la population salariée hors la fonction publique, travailleurs à temps complet ; données pour 2012, sauf pour la Grèce, 2010. Taux d'emploi calculé pour la population âgée entre 20 et 64 ans ; données pour 2012. L'écart salarial est la différence entre hommes et femmes en % du salaire des hommes. L'écart d'emploi est la différence entre le taux d'emploi des hommes et des femmes en % du taux d'emploi des hommes.

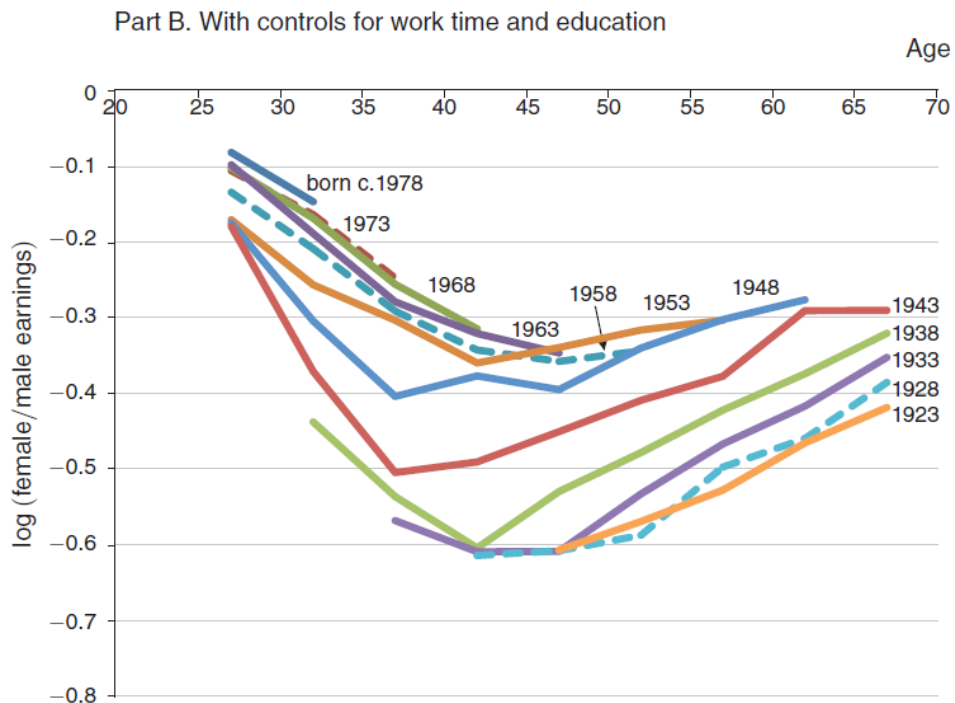
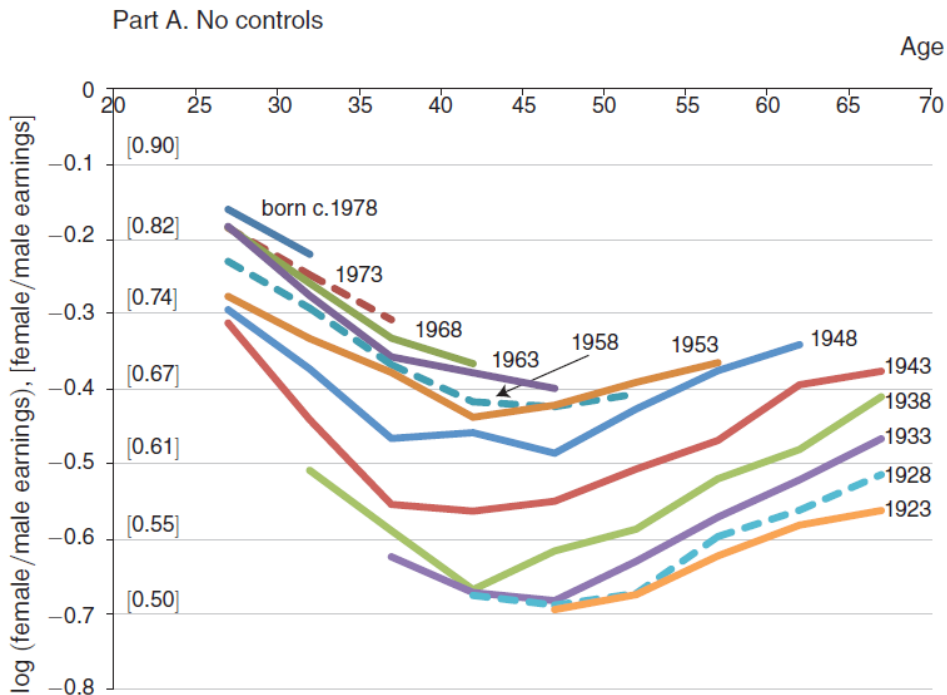
Source : Eurostat.

Antoine Bozio, Brigitte Dormont, Cecilia García-Peñalosa (2014) *Réduire les inégalités de salaires entre femmes et hommes*, Les notes du conseil d'analyse économique, n° 17

Décomposition des écarts

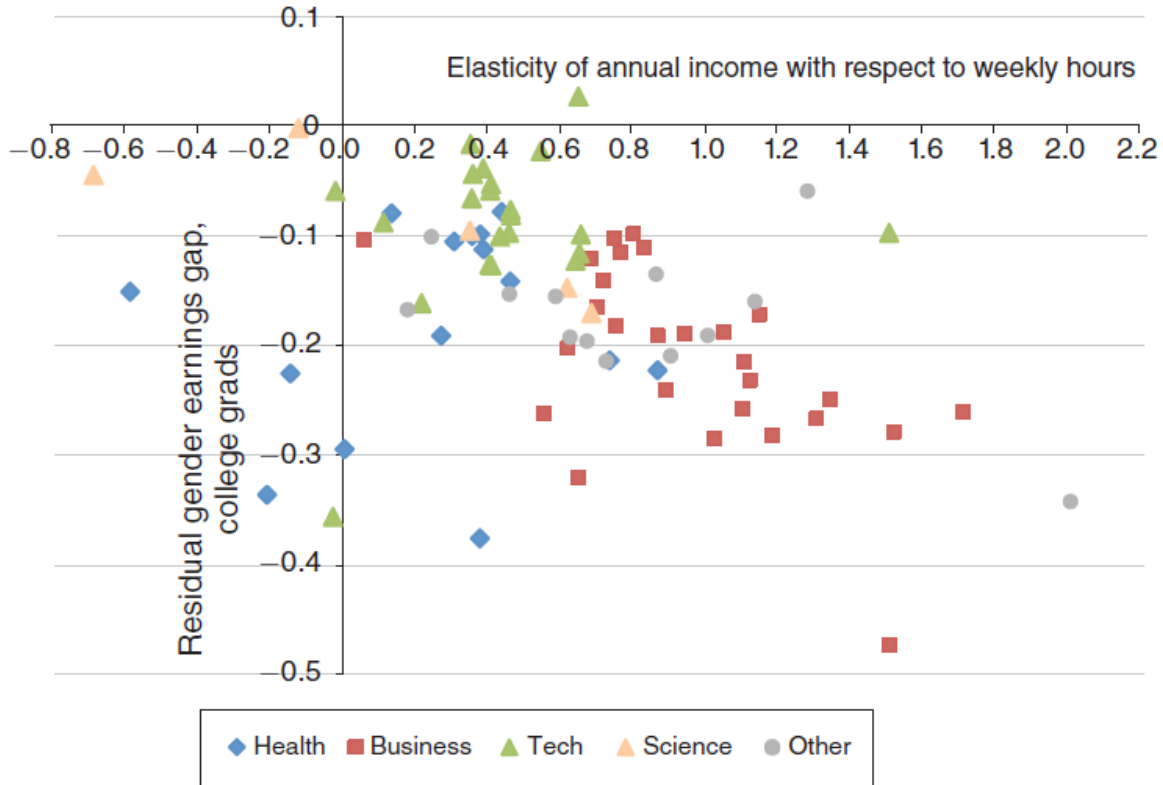


Expliquer la part inexpliquée



Claudia Goldin (2014) *A Grand Gender Convergence: Its Last Chapter*, *American Economic Review*, 104(4), 1091–1119

Expliquer la part inexpliquée



Claudia Goldin (2014) *A Grand Gender Convergence: Its Last Chapter*, American Economic Review, 104(4), 1091–1119

Parts expliquées discriminatoires

Temps partiels

Partage des tâches domestiques
Rôle social de la mère

Secteurs

Partage des tâches domestiques
Dévalorisation des métiers "féminins", le cas du *care*

Postes

Partage des tâches domestiques
Lutte pour promotions, compétitivité *versus* auto-censure

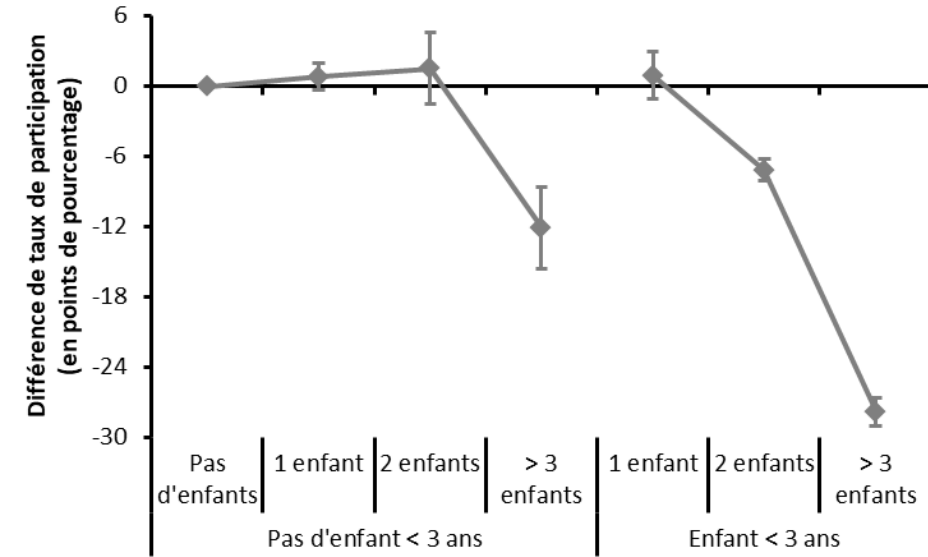
Horaires atypiques – investissement

Partage des tâches domestiques
Rôle social de la mère

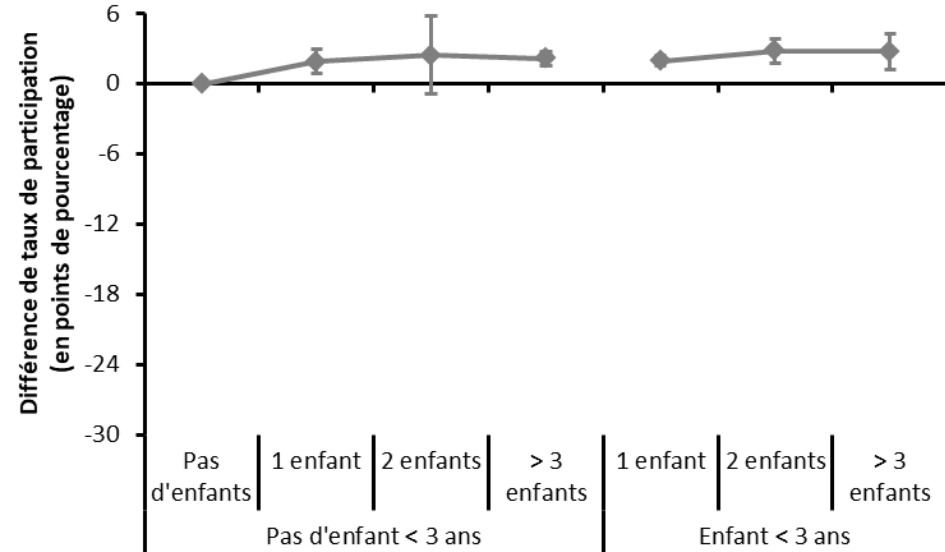
Plan de la session

1. Déterminants des inégalités en emploi
- 2. La question de la garde d'enfant**
3. Familles monoparentales
4. Fiscalité et offre de travail des femmes

Participation selon les enfants

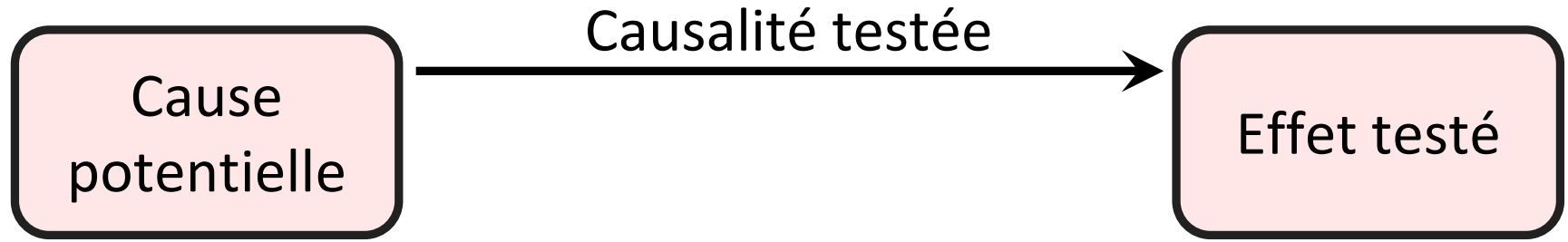


Participation des épouses

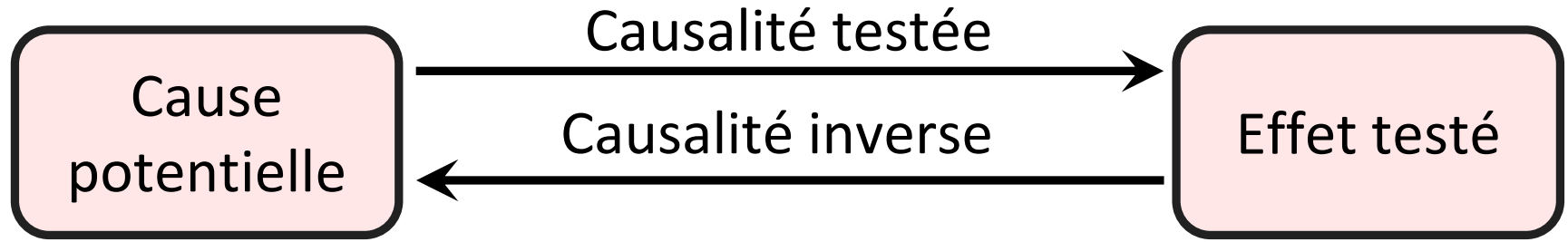


Participation des époux

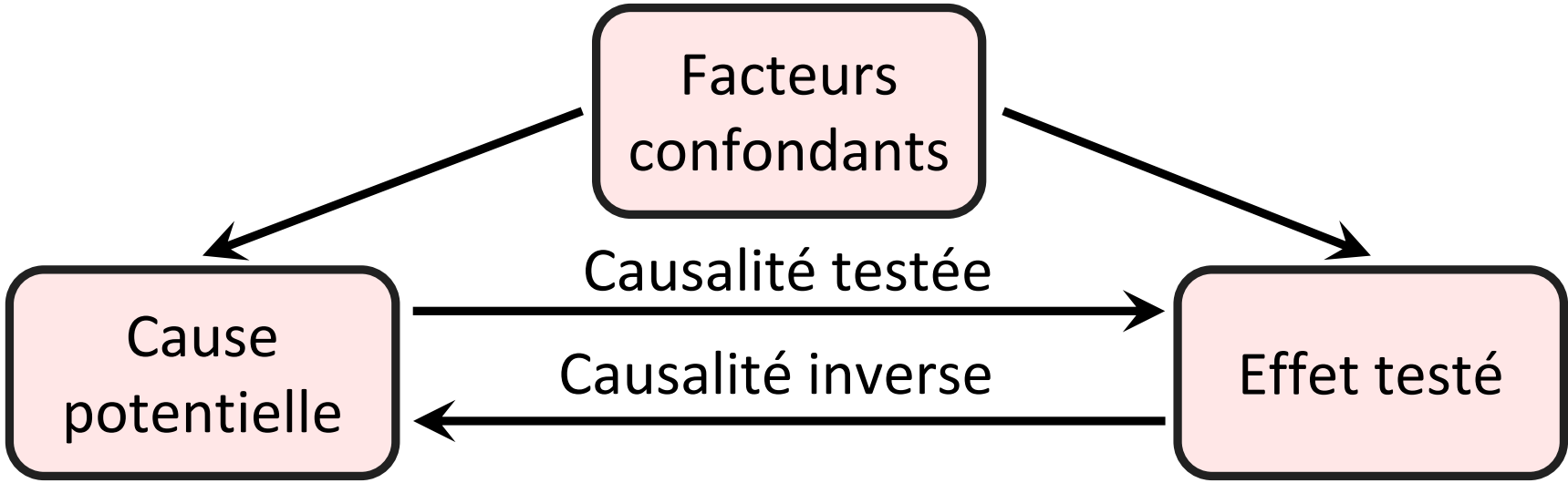
Corrélation ≠ causalité



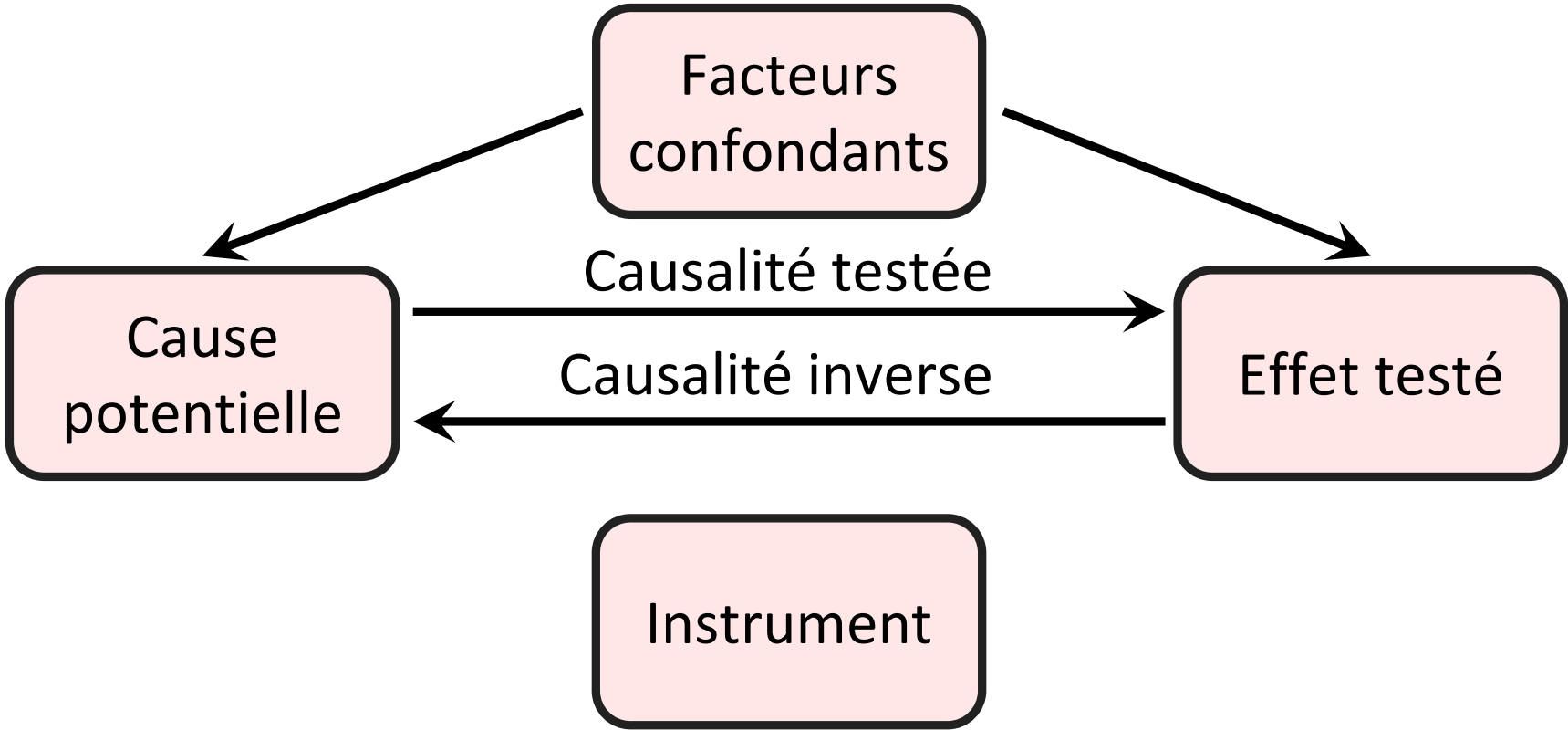
Corrélation ≠ causalité



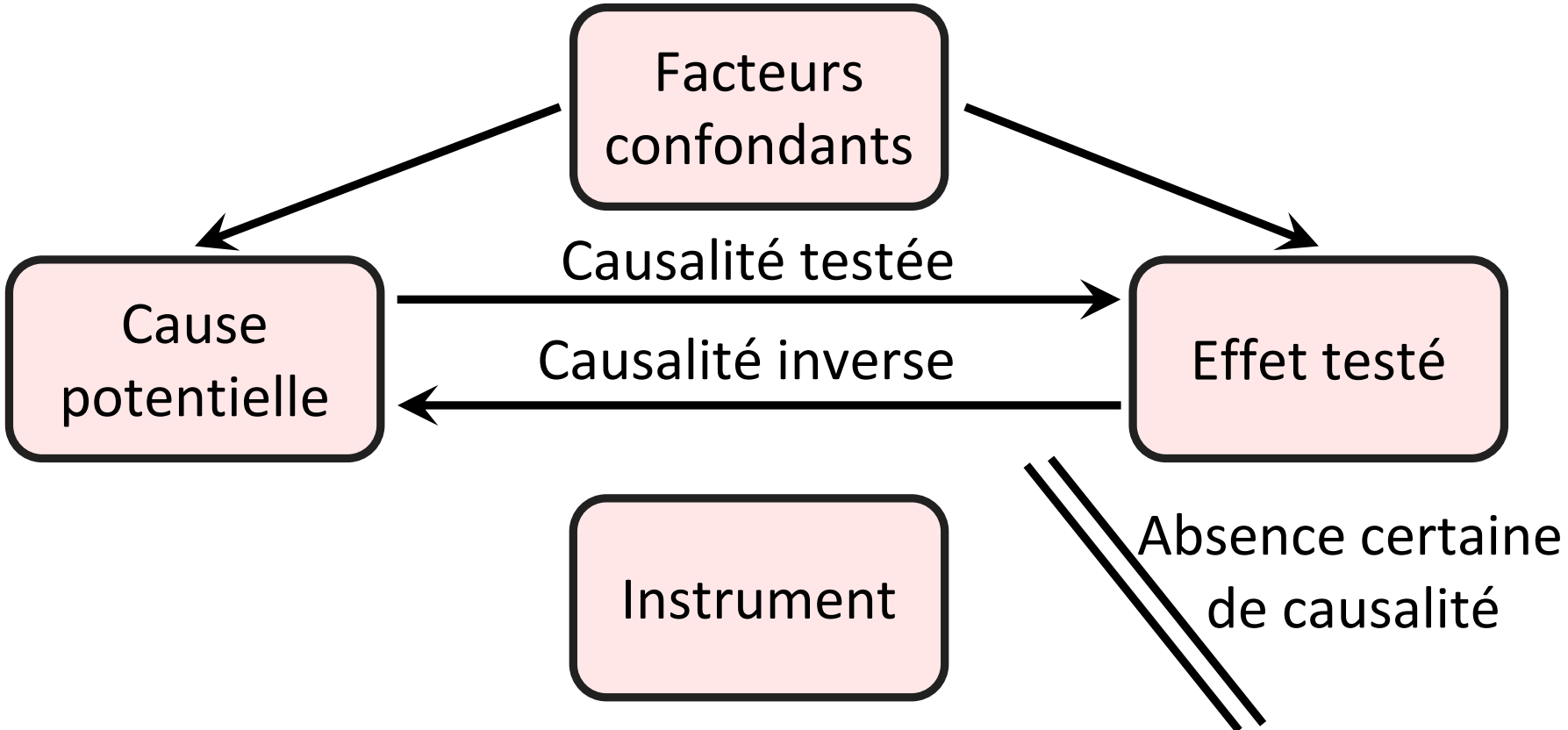
Corrélation ≠ causalité



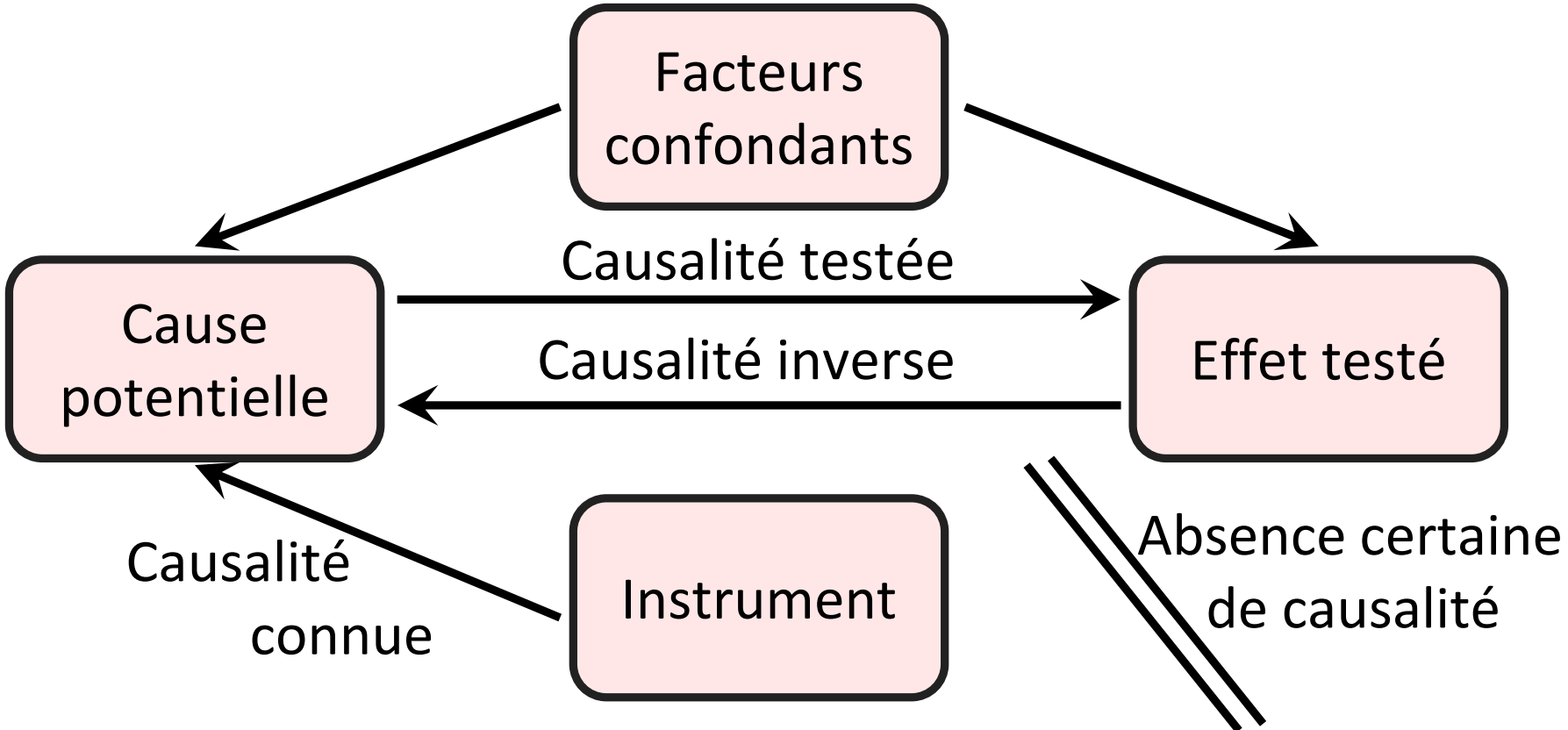
Corrélation ≠ causalité



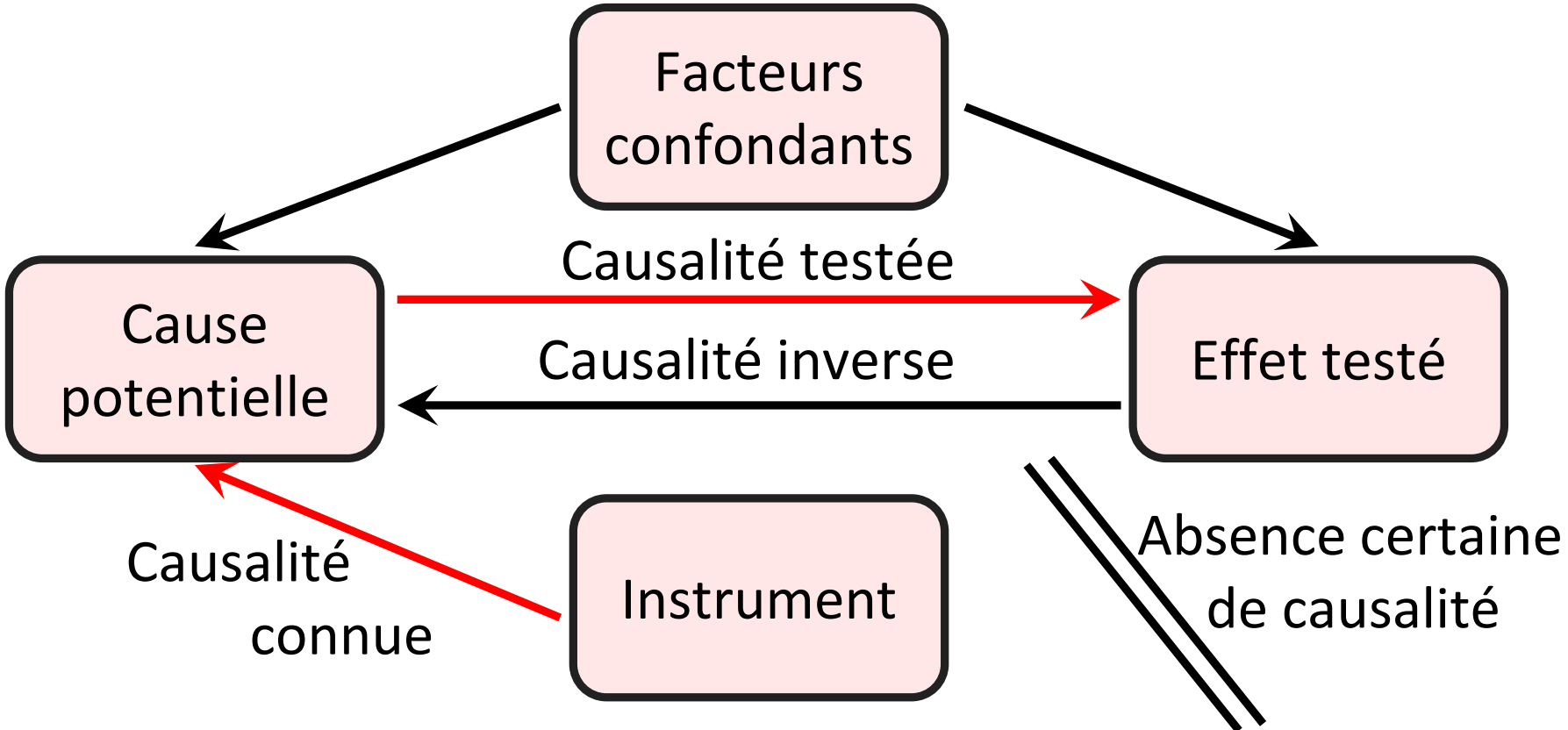
Corrélation ≠ causalité



Corrélation ≠ causalité



Corrélation ≠ causalité



L'influence du 3^{ème} enfant

Angrist, Evans (1998) *Children and Their Parents' Labor Supply: Evidence from Exogenous Variation in Family Size*, American Economic Review, 88(3), 450-477

Impact du 3^{ème} enfant sur le travail des parents

Causalité inverse : moindre participation \Rightarrow plus d'enfants

Facteurs confondants : CSP, qualifications, préférences

Variable instrumentale : sexe des deux 1^{ers} enfants

Aléatoire \Rightarrow pas de causalité directe avec la participation

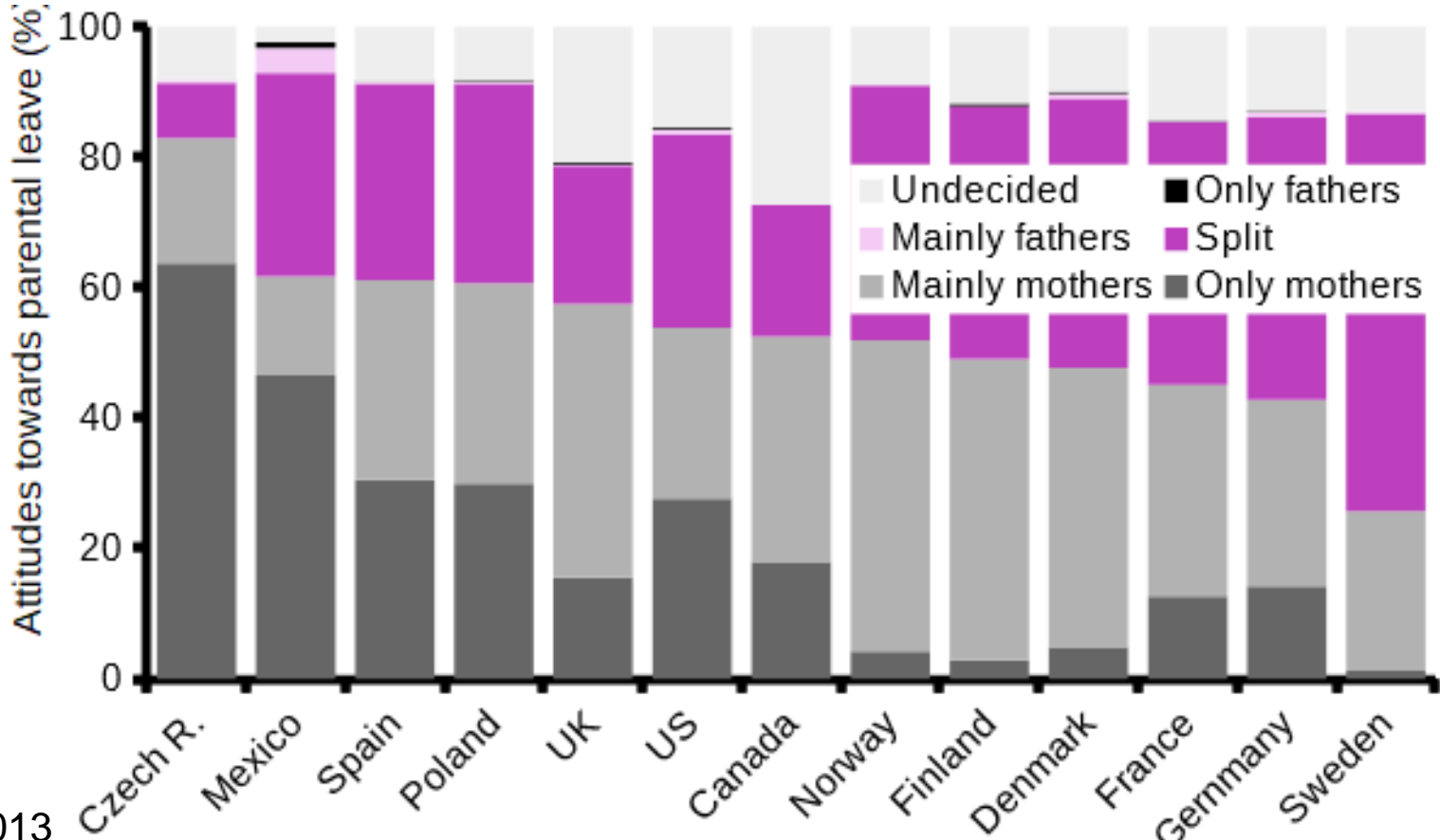
Même sexe \Rightarrow probabilité d'un 3^{ème} \uparrow \Rightarrow cause potentielle

Compare parents avec >2 enfants : même sexe vs différent

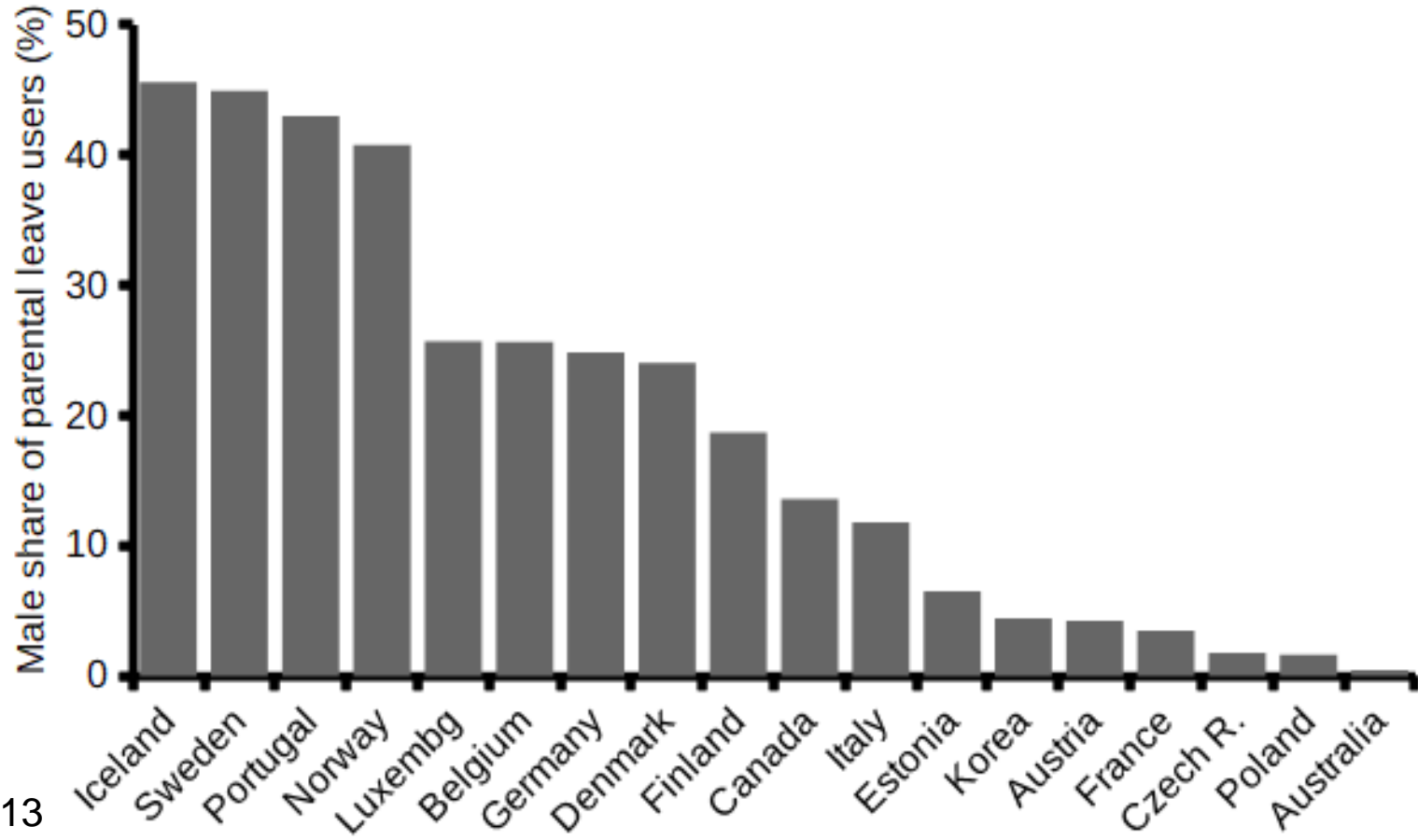
Pères : pas de différences d'emploi

Mères : deux 1ers enfants même sexe \Rightarrow participation \downarrow

Désir de neutralité de genre



Partage effectif



Impact du congé parental

Une réforme en juillet 1994

Avant la réforme, congé à partir du 3^{ème} enfant

Trois ans de congés avec une allocation forfaitaire

Après la réforme, congé parental dès le second enfant

Deux évaluations des impacts de la réforme

Thomas Piketty (1998) *L'Impact des incitations financières au travail sur les comportements individuels : une estimation pour le cas français*, Economie et prévision, 132-133, 1-35

Impact sur la participation à court terme

Données de l'enquête emploi de 1982-1997

Laurent Lequien (2012) *The Impact of Parental Leave Duration on Later Wages*, Annals of Economics and Statistics, 107/108, 267-285

Impact sur les salaires à long terme

Données : recensement et déclarations sociales

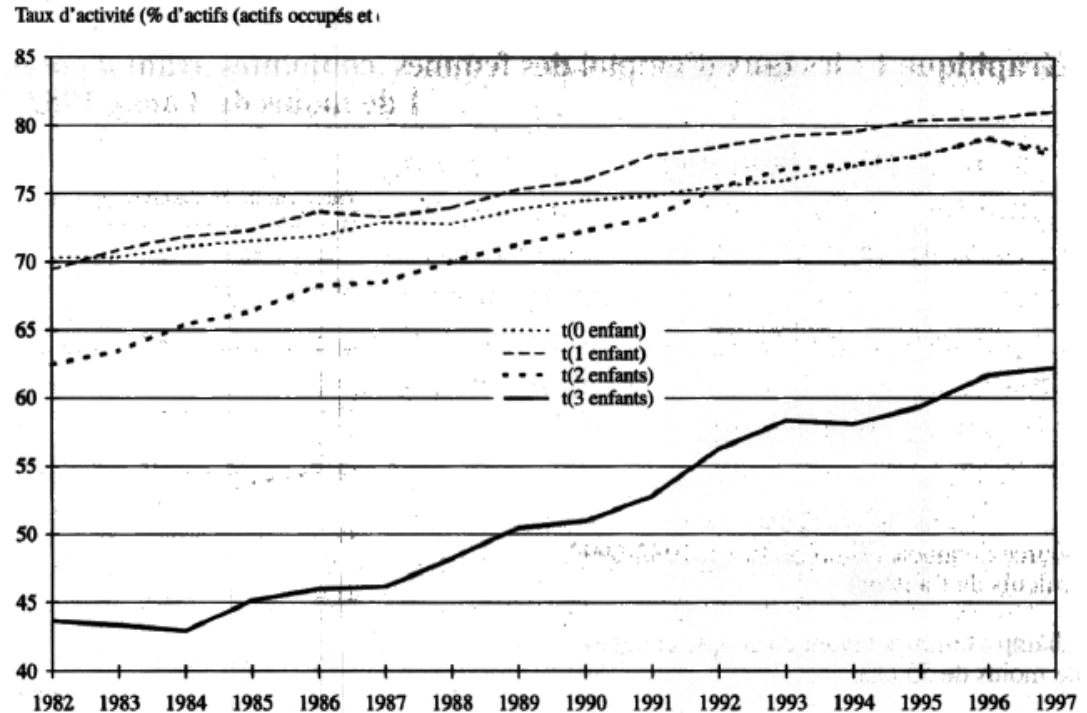
Congé parental et participation

Graphique 4 : les taux d'activité des femmes conjointes ayant n enfants à charge de moins de 18 ans (dont aucun de moins de 3 ans)

Source et champ : cf. graphique 1.

Nombre observé en moyenne par an : 10500 (0 enfant), 6600 (1 enfant), 6100 (2 enfants), 2200 (3 enfants).

Écart-type moyen : 0,4% (0 enfant), 0,5% (1 enfant), 0,6% (2 enfants), 1,1% (3 enfants).



Thomas Piketty (1998) *L'Impact des incitations financières au travail sur les comportements individuels : une estimation pour le cas français*, *Economie et prévision*, 132-133, 1-35

Congé parental et participation

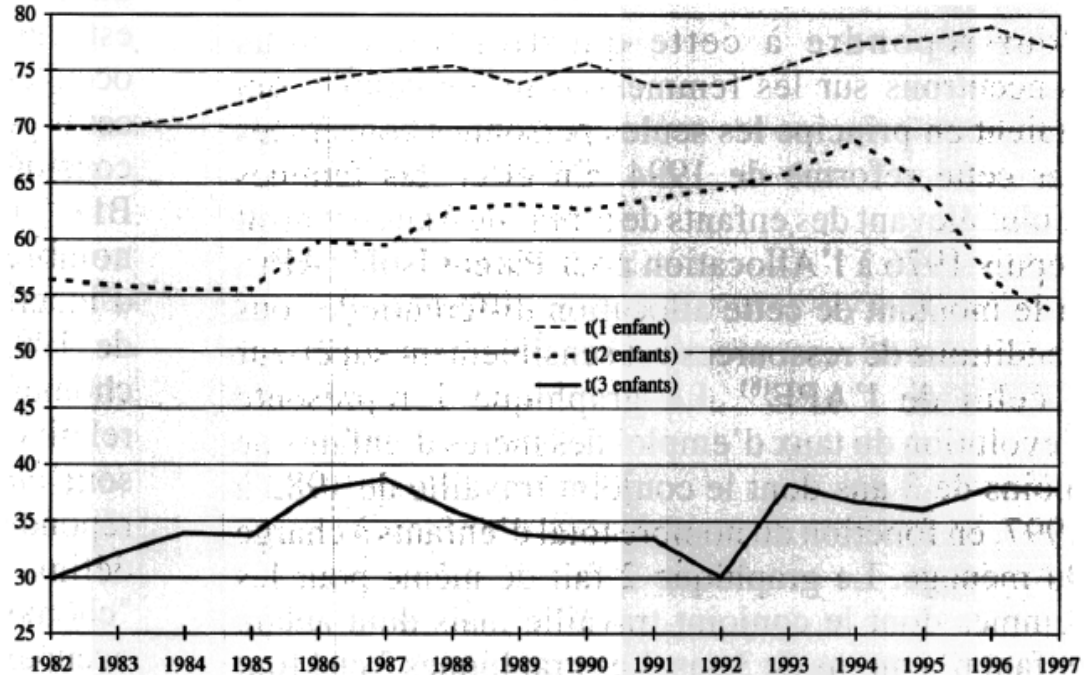
Graphique 3 : les taux d'activité des femmes conjointes ayant n enfants à charge de moins de 18 ans (dont au moins 1 de moins de 3 ans), 1982-1997

Source et champ : cf. graphique 1.

Nombre observé en moyenne par an : 1800 (0 enfant), 1600 (1 enfant), 750 (2 enfants), 2200 (3 enfants).

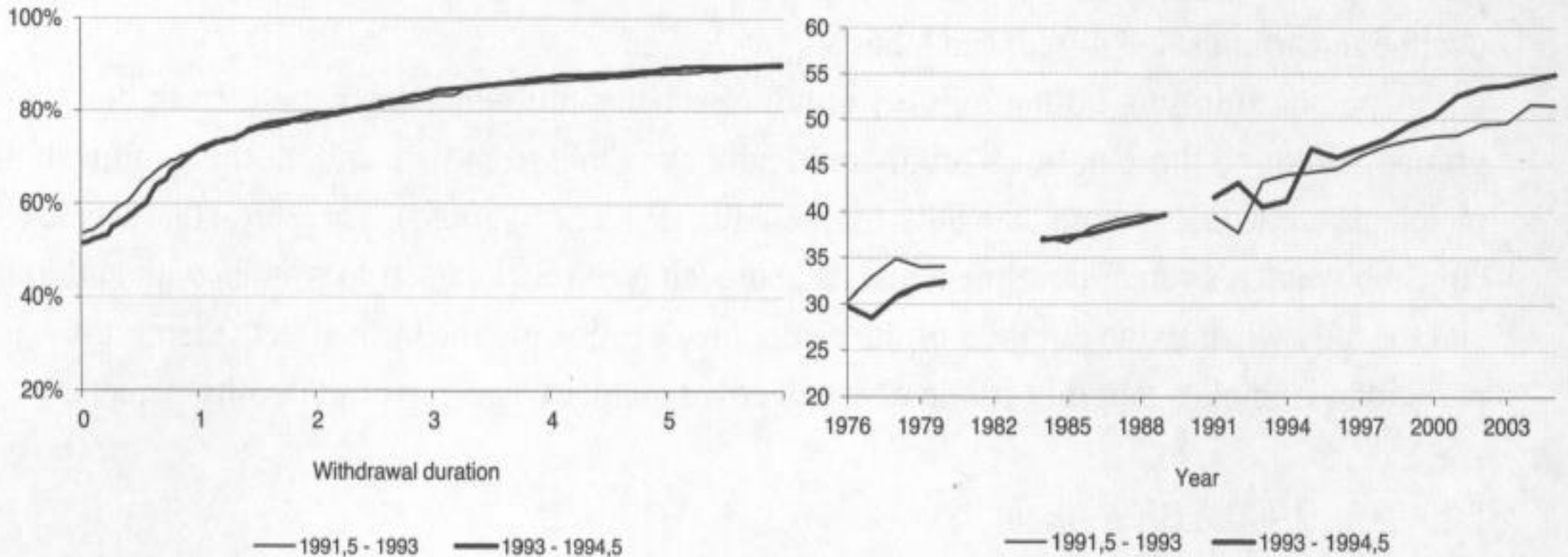
Écart-type moyen : 1,0% (1 enfant), 1,2% (2 enfants), 1,8% (3 enfants).

Taux d'activité (% d'actifs (actifs occupés et chômeurs) (au sens du BIT))



Thomas Piketty (1998) *L'Impact des incitations financières au travail sur les comportements individuels : une estimation pour le cas français*, *Economie et prévision*, 132-133, 1-35

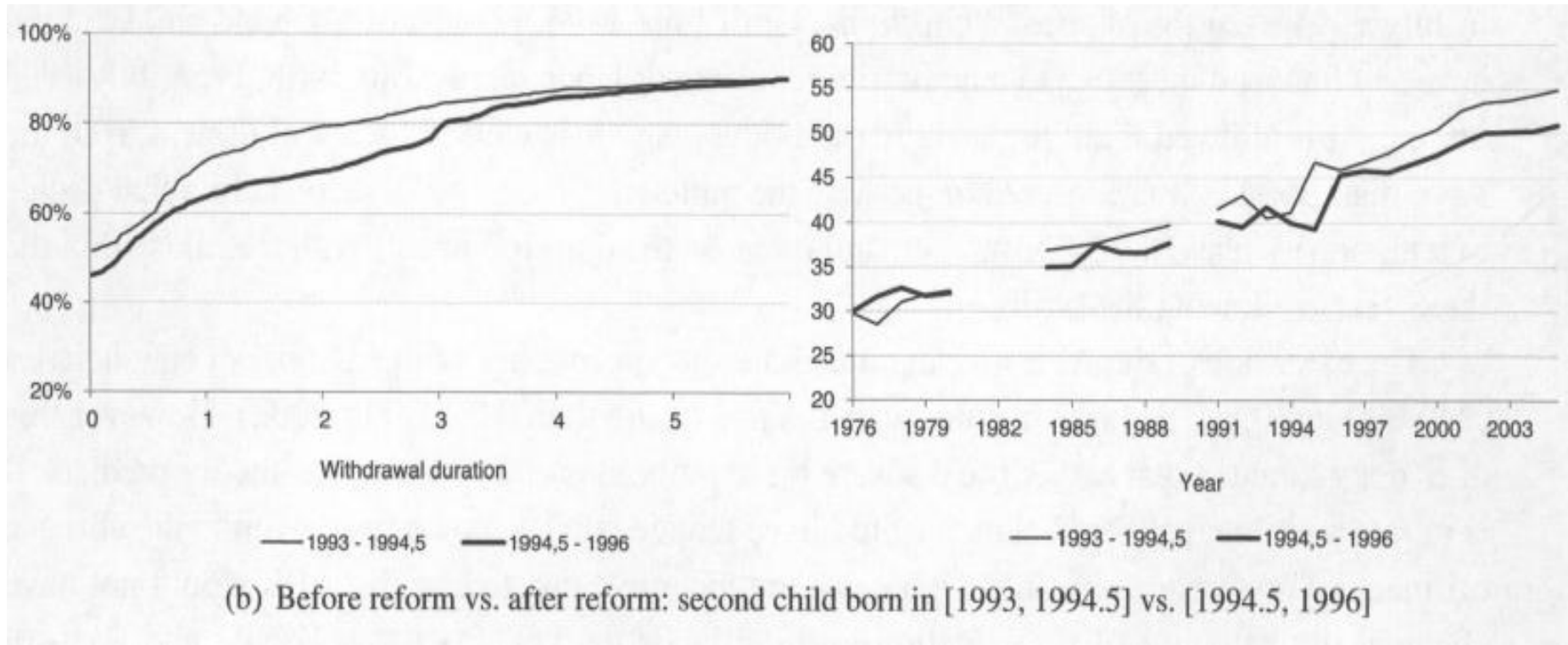
Congé parental et salaires



(a) Before reform vs. before reform: second child born in [1991.5, 1993] vs. [1993, 1994.5]

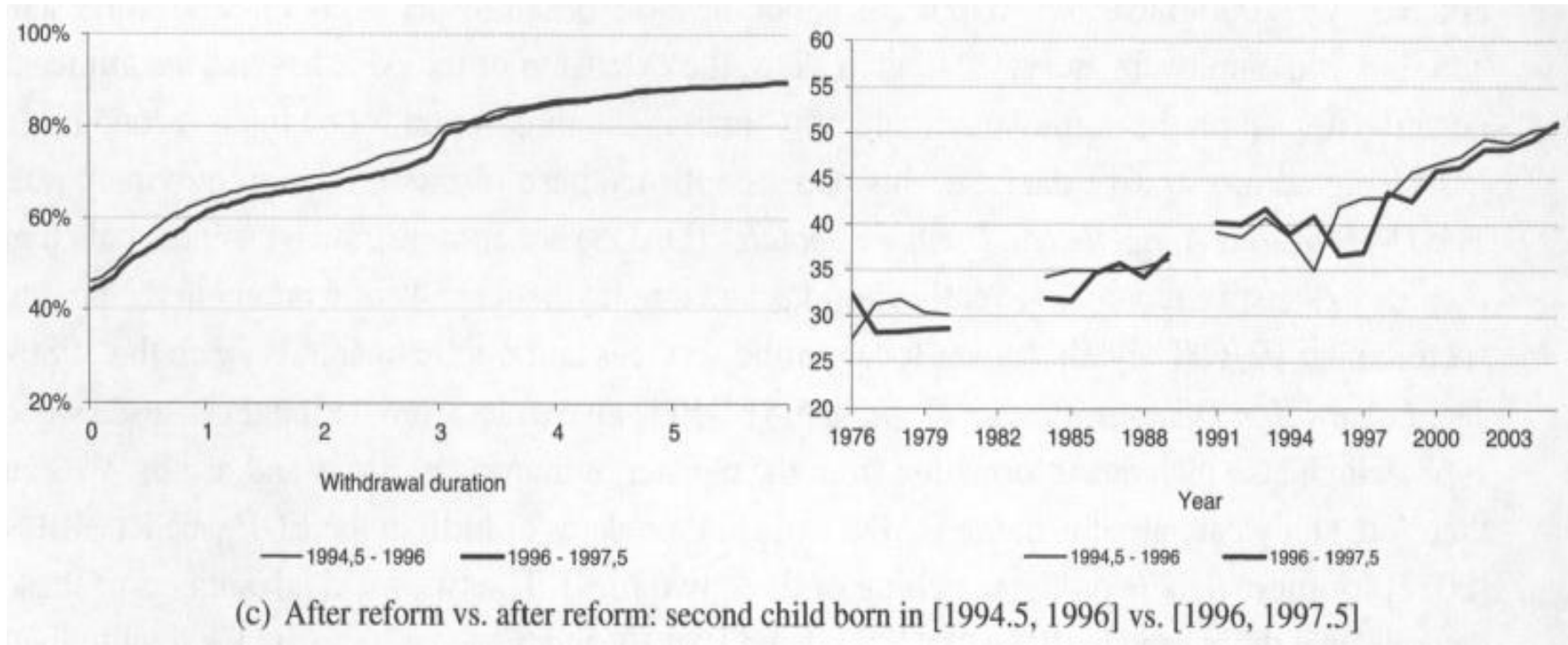
Laurent Lequien (2012) *The Impact of Parental Leave Duration on Later Wages*, *Annals of Economics and Statistics*, 107/108, 267-285

Congé parental et salaires



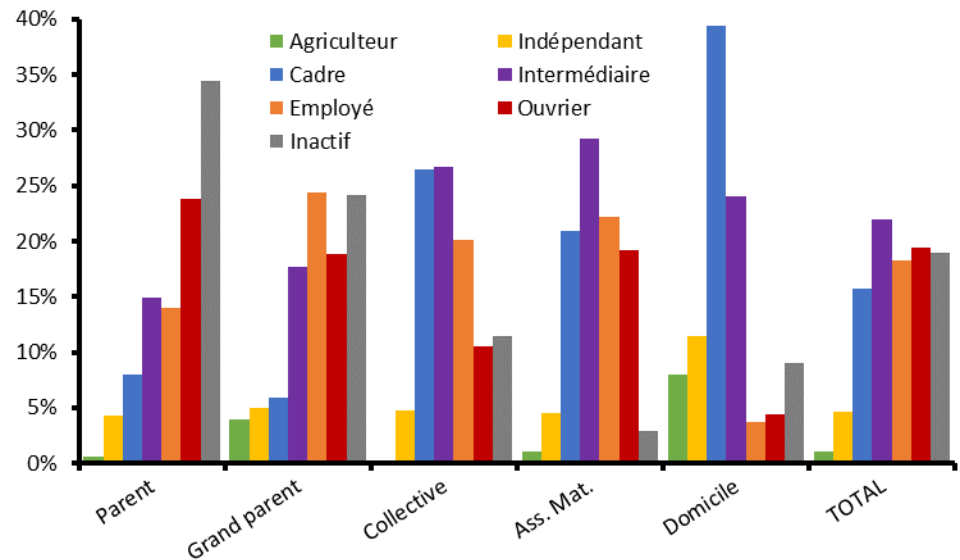
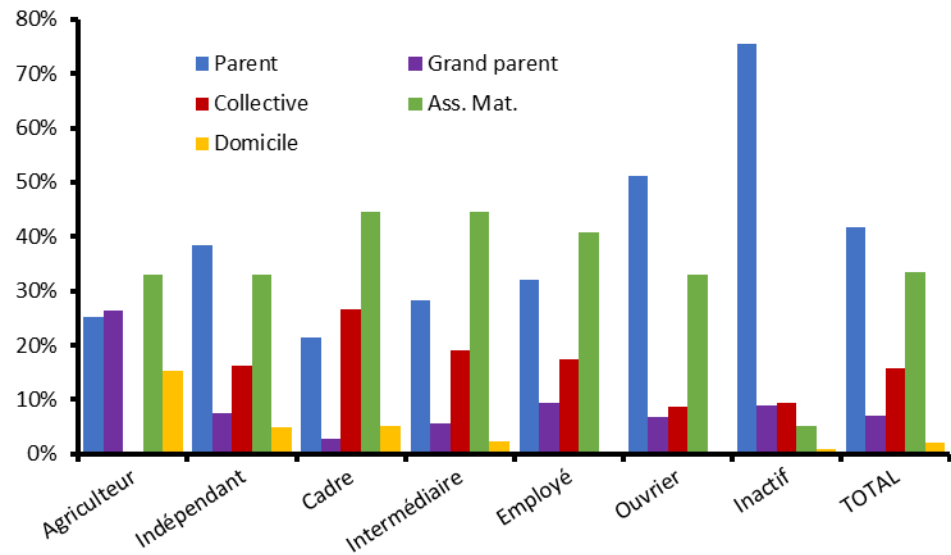
Laurent Lequien (2012) *The Impact of Parental Leave Duration on Later Wages*, *Annals of Economics and Statistics*, 107/108, 267-285

Congé parental et salaires



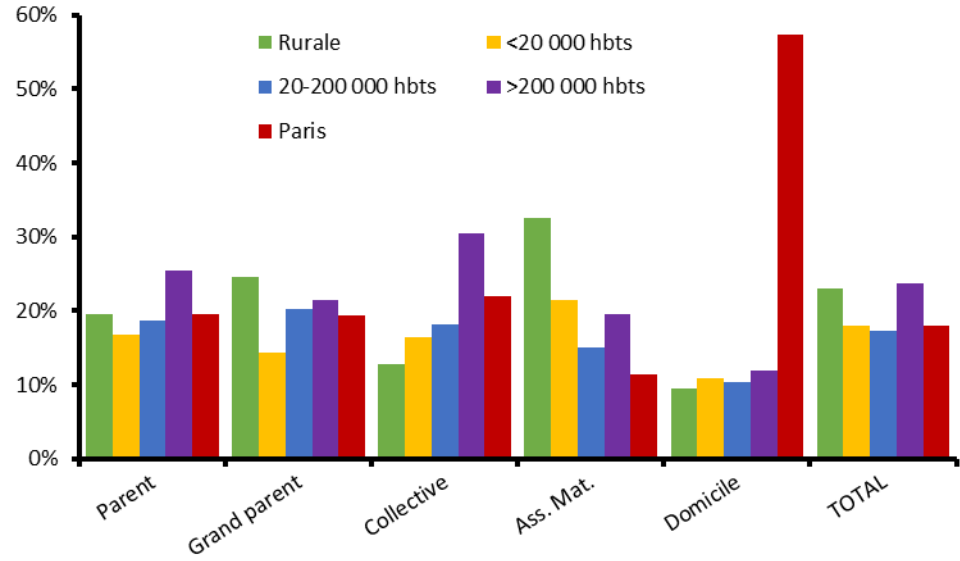
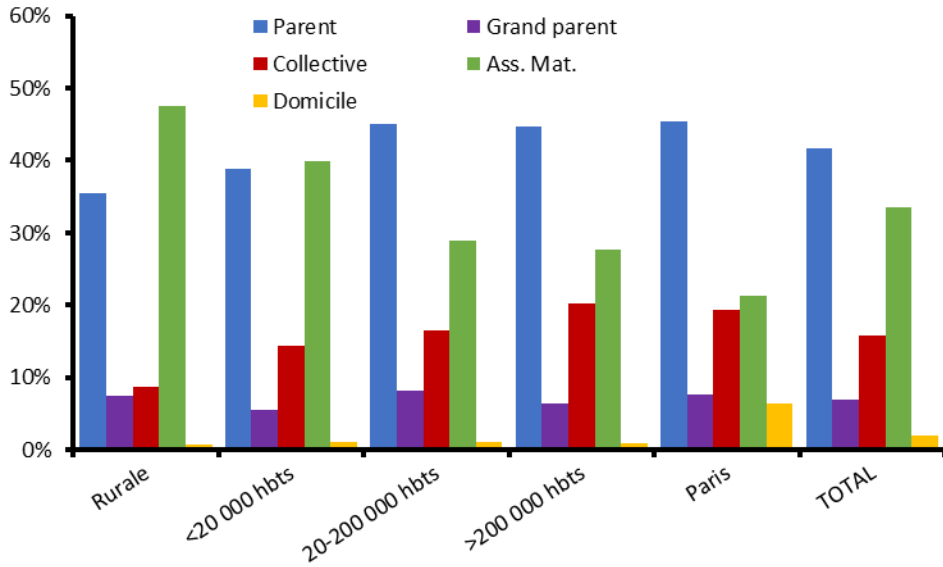
Laurent Lequien (2012) *The Impact of Parental Leave Duration on Later Wages*, *Annals of Economics and Statistics*, 107/108, 267-285

Mode de garde par CSP



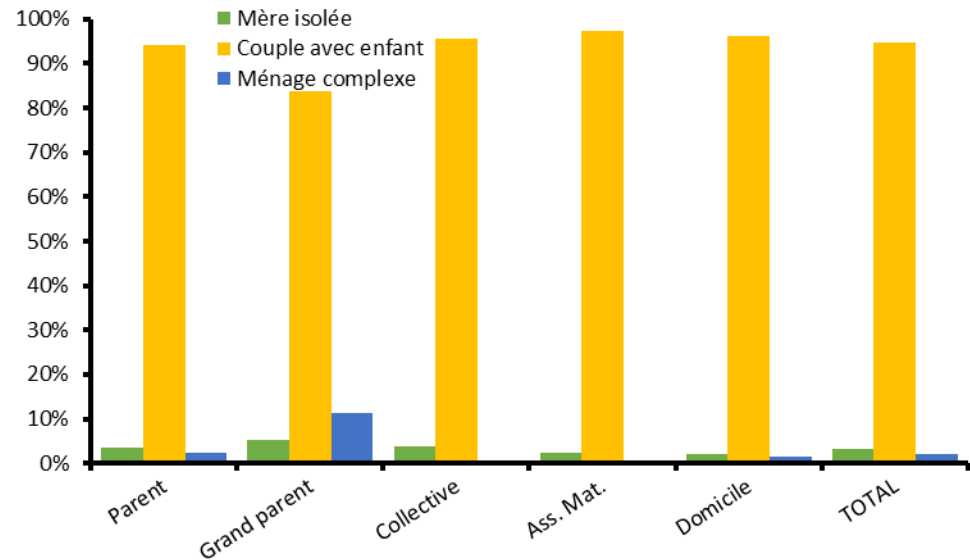
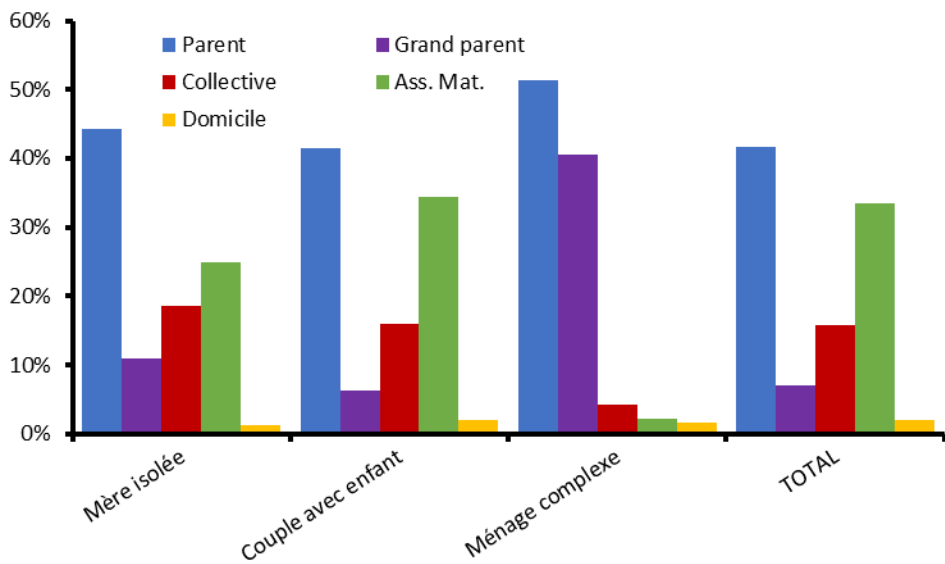
Source: module *ad hoc* de l'enquête emploi 2010, France

Mode de garde par unité urbaine



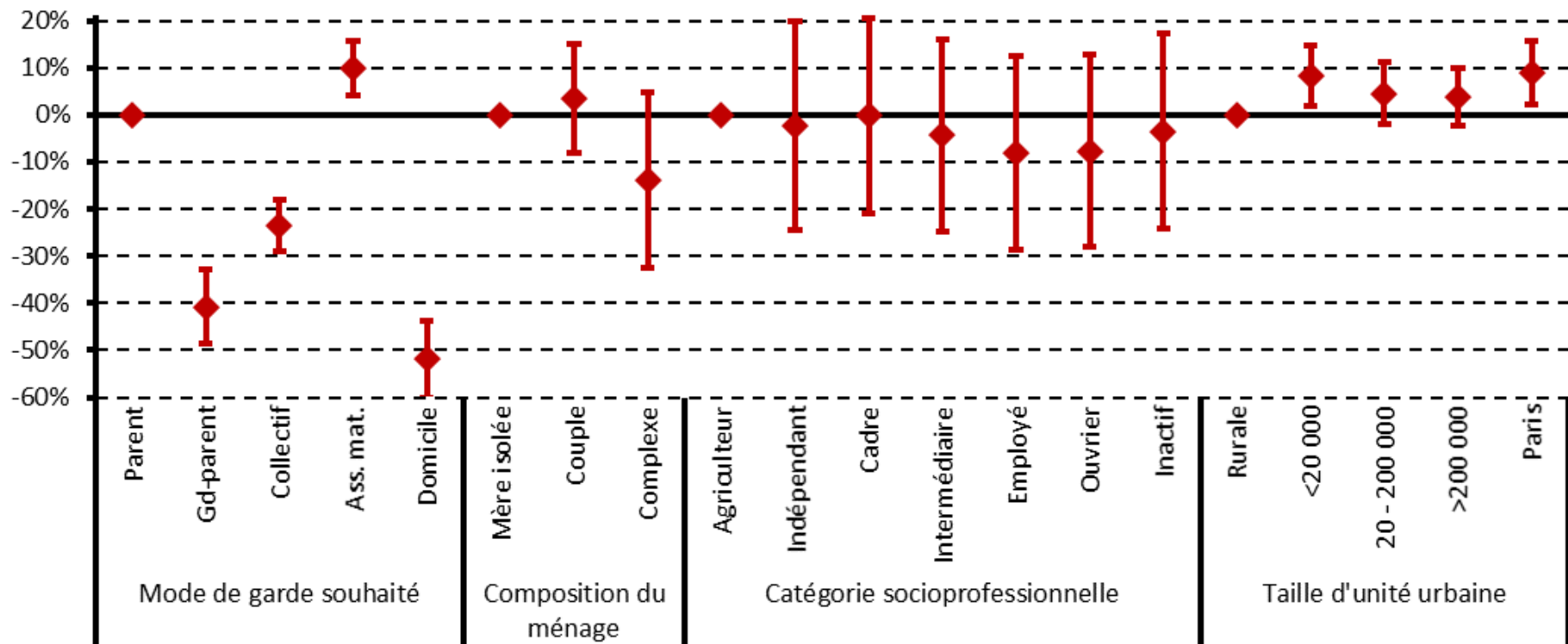
Source: module *ad hoc* de l'enquête emploi 2010, France

Mode de garde par ménage



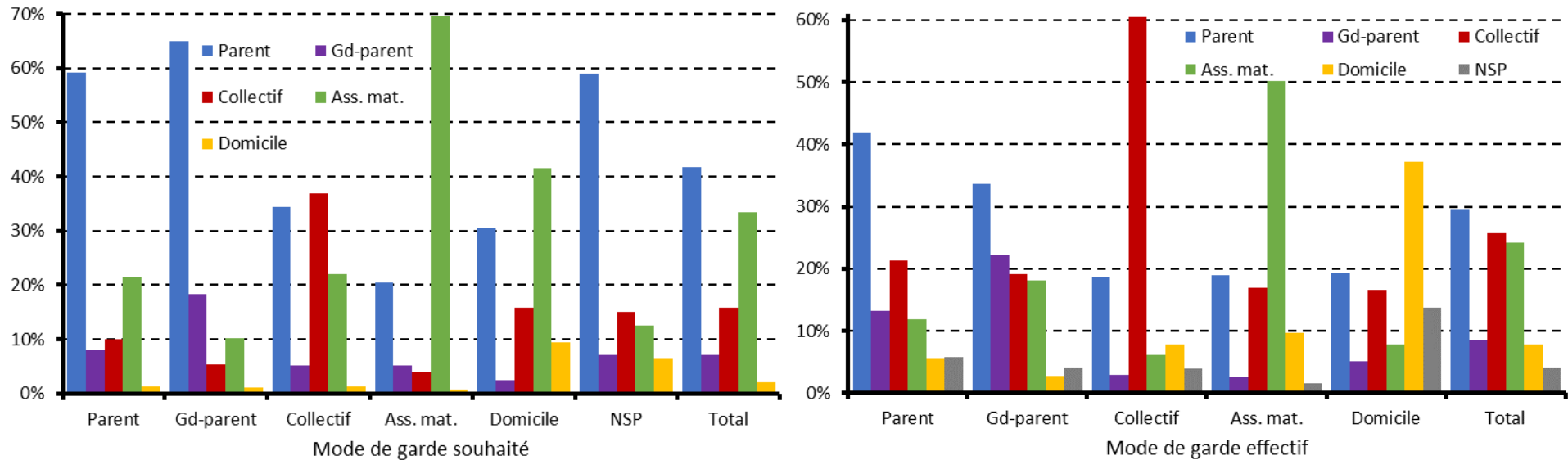
Source: module *ad hoc* de l'enquête emploi 2010, France

Accès au mode de garde souhaité



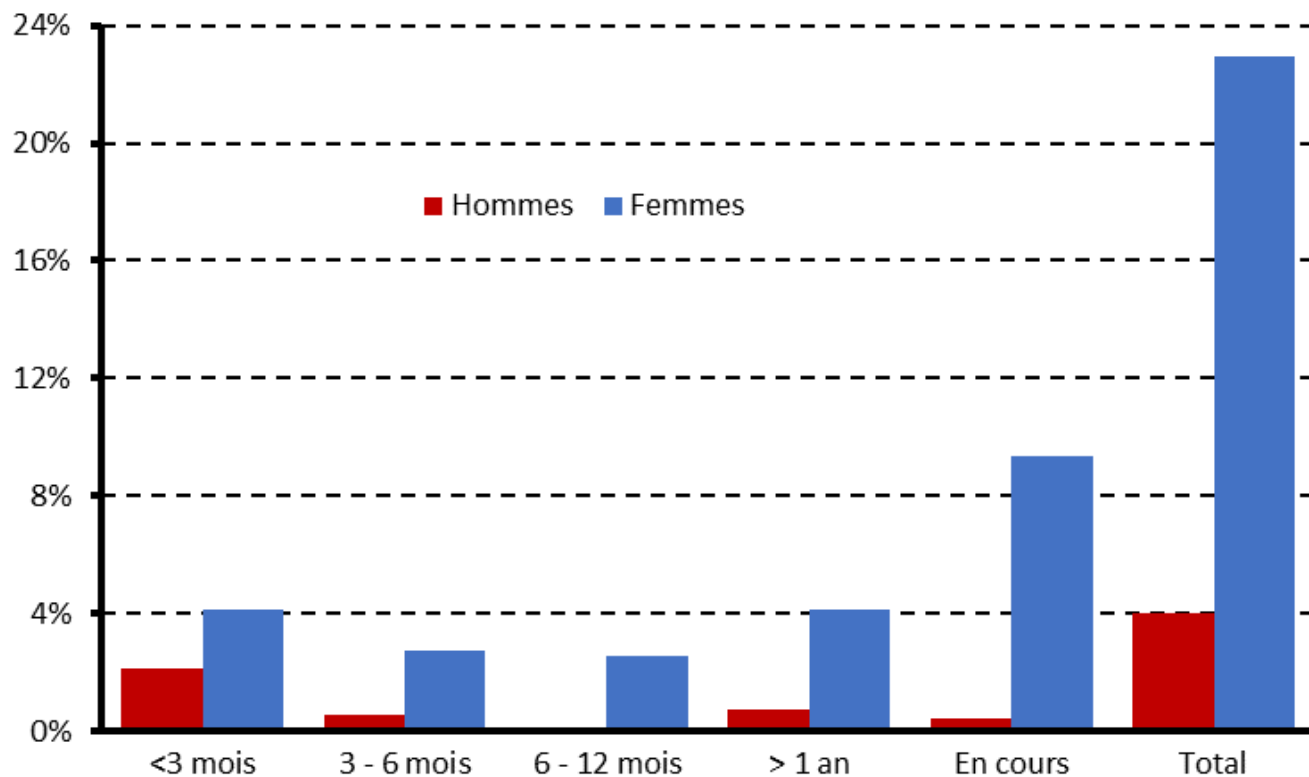
Source: module *ad hoc* de l'enquête emploi 2010, France

Adéquation au souhait



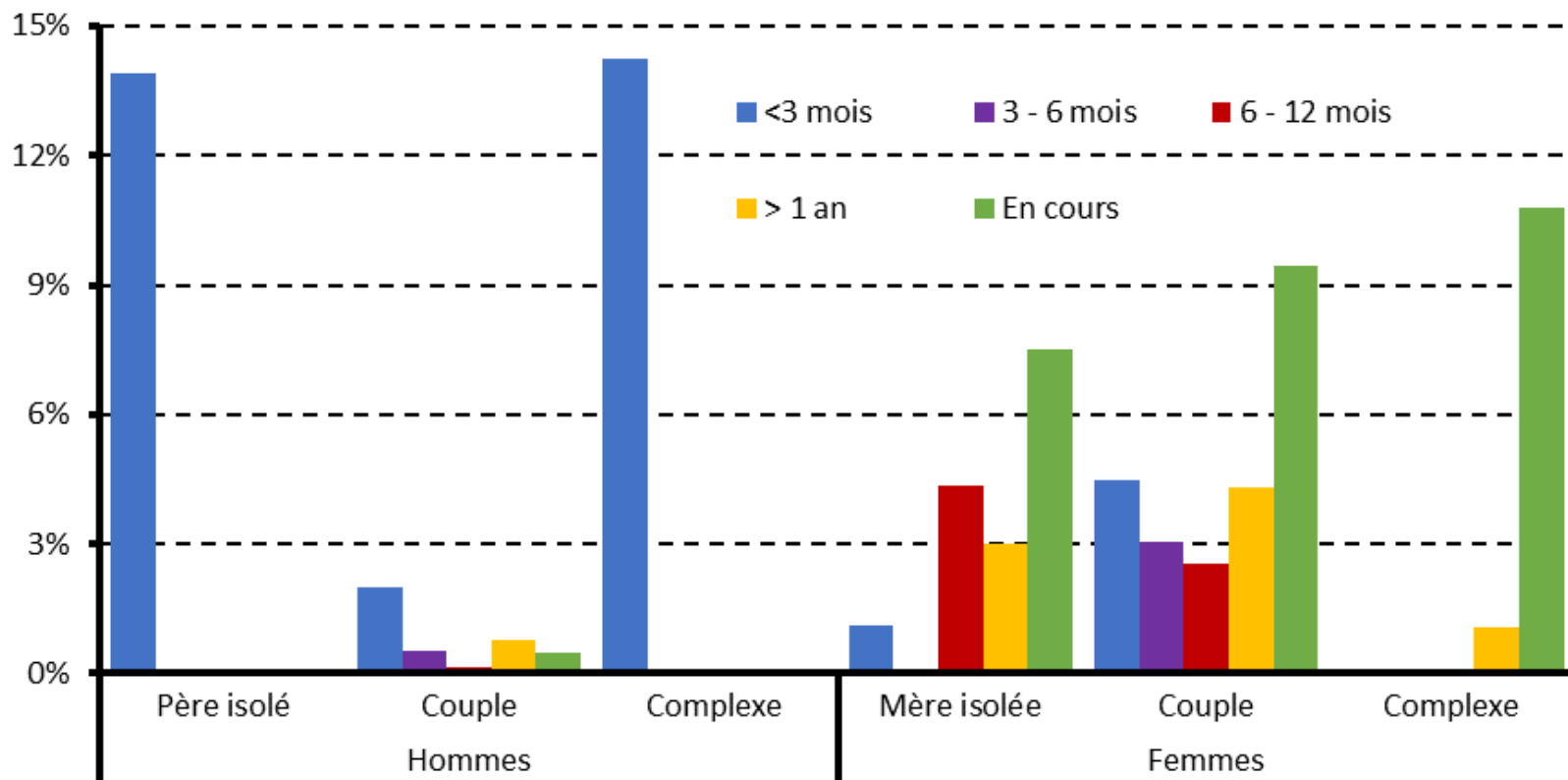
Source: module *ad hoc* de l'enquête emploi 2010, France

Arrêt de carrière



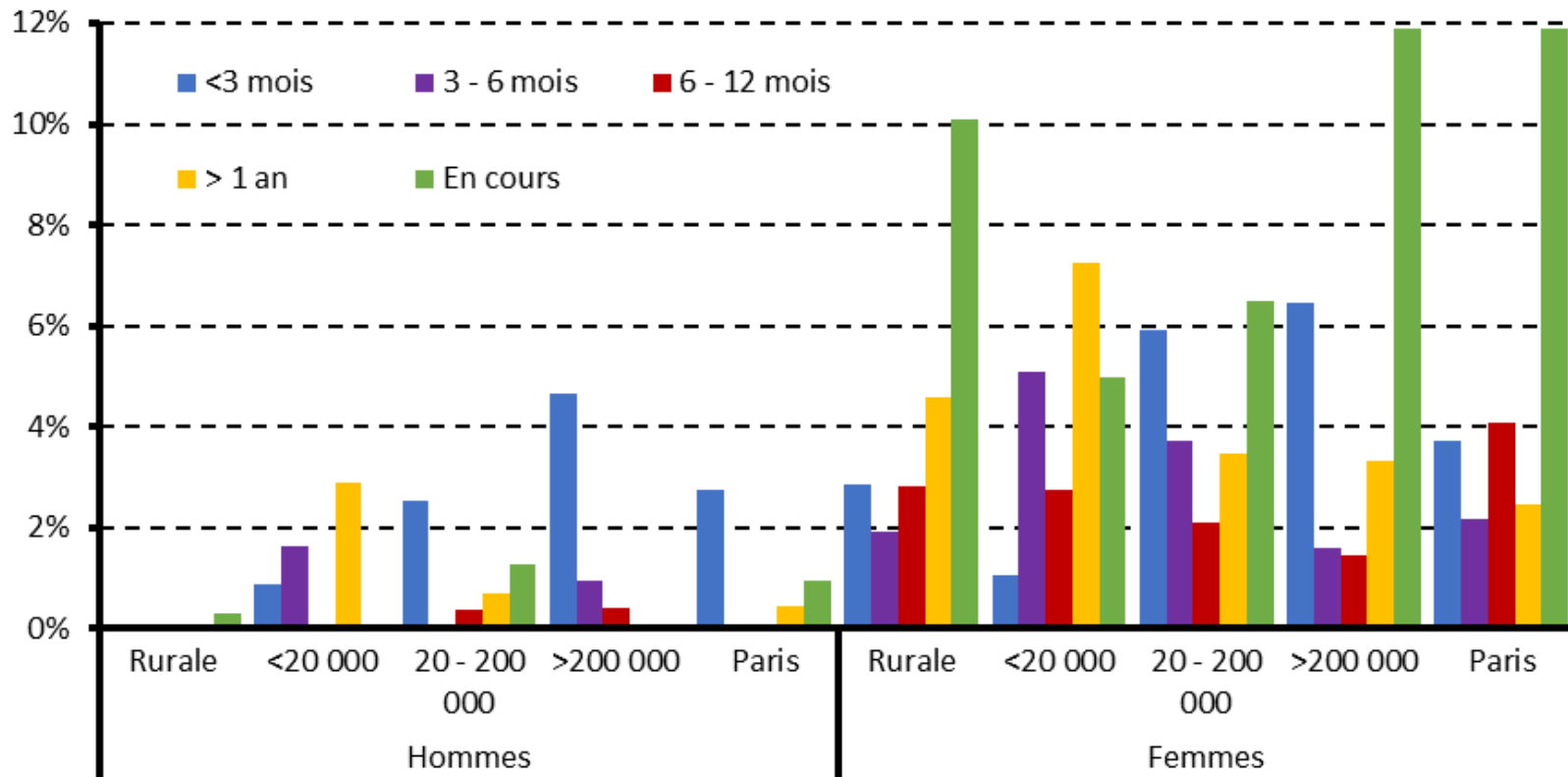
Source: module *ad hoc* de l'enquête emploi 2010, France

Arrêt de carrière



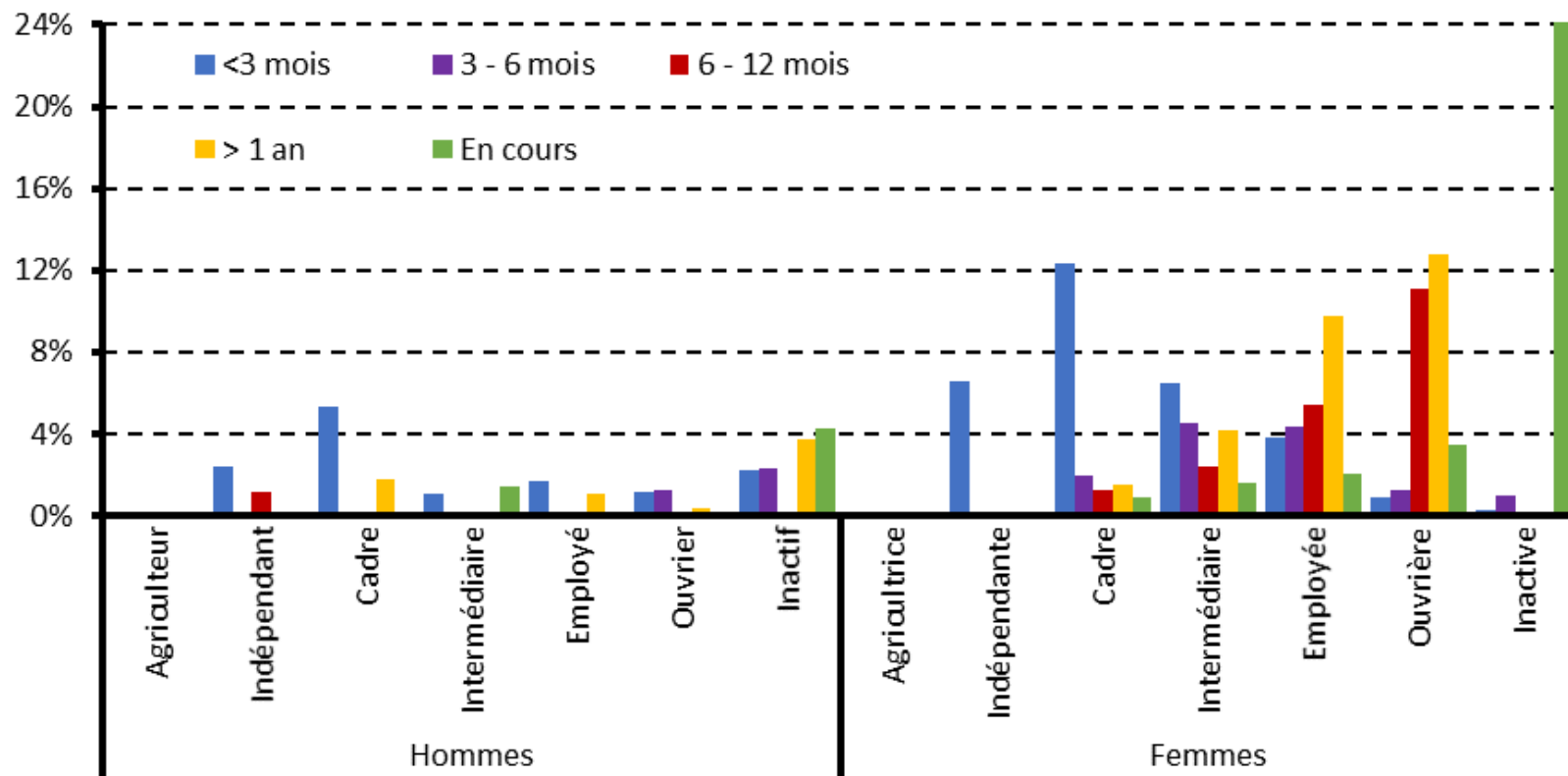
Source: module *ad hoc* de l'enquête emploi 2010, France

Arrêt de carrière



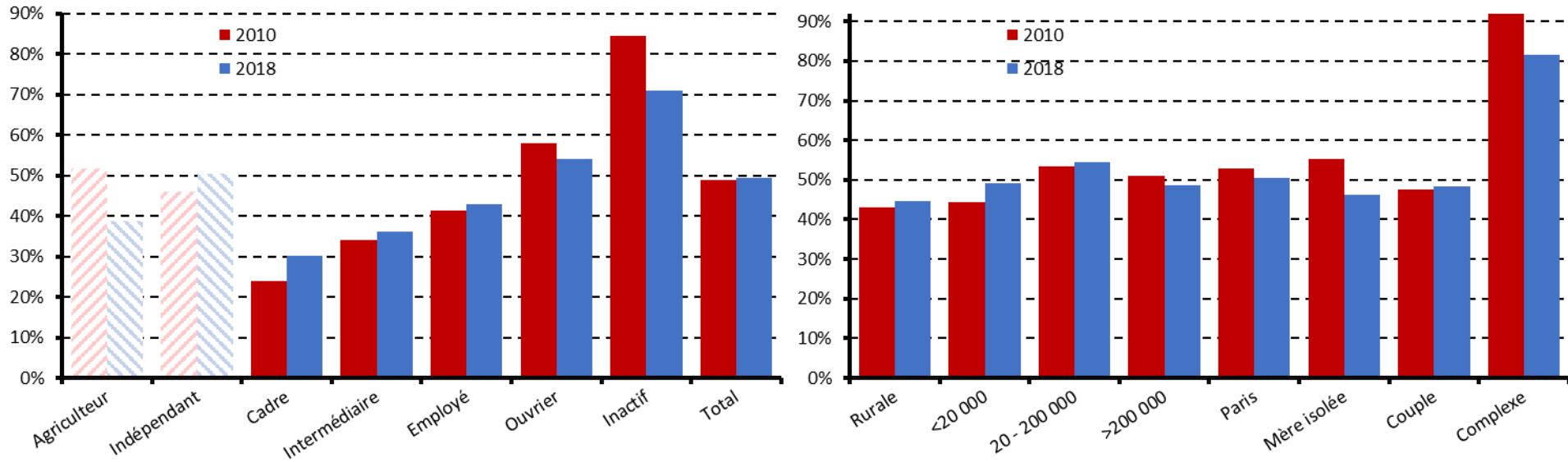
Source: module *ad hoc* de l'enquête emploi 2010, France

Arrêt de carrière



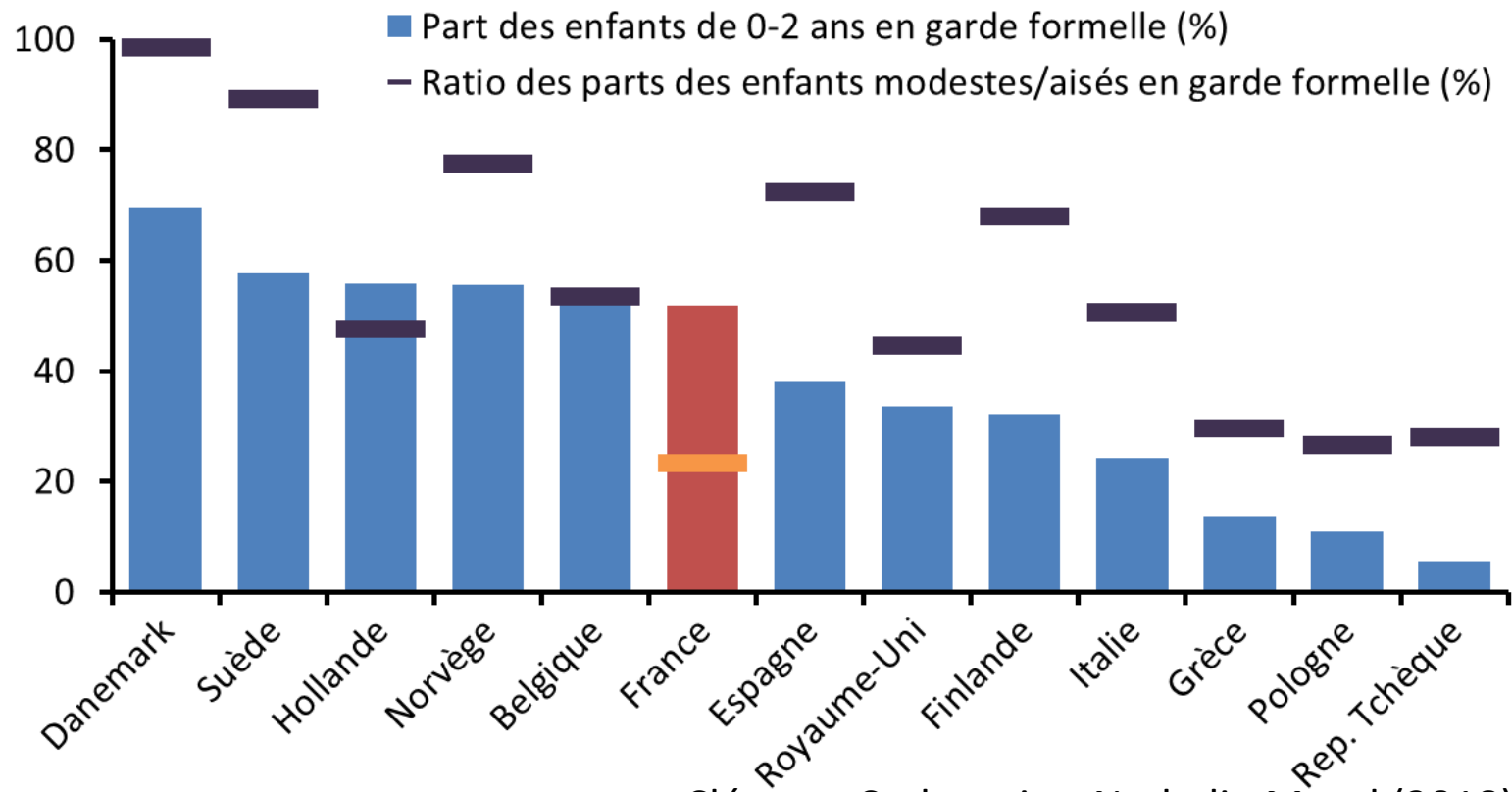
Source: module *ad hoc* de l'enquête emploi 2010, France

Taux d'informalité 2010 et 2018



Source: modules *ad hoc* des enquête emploi 2010 et 2018, France

Accès aux services de garde



Clément Carbonnier, Nathalie Morel (2018) *Le retour des domestiques*, La république des idées, Le Seuil

Effet sur les carrières féminines

Taux d'emploi des femmes relativement aux hommes
Par niveau de diplôme et âge du plus jeune enfant

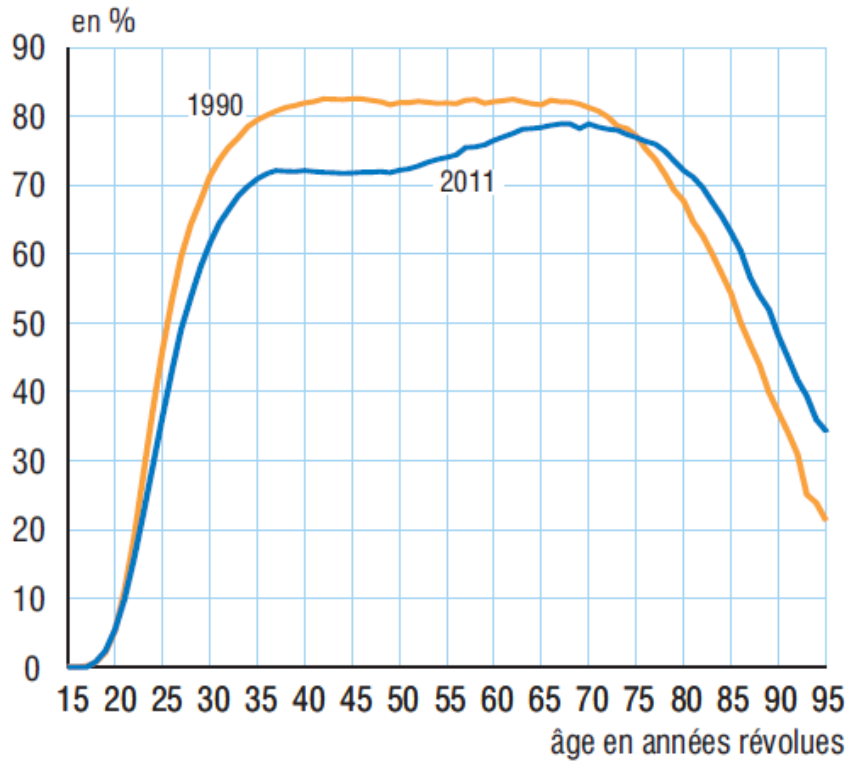
Diplôme	Enfants Tous	Tertiaire			Secondaire			< secondaire		
		0-5	6-11	> 12	0-5	6-11	> 12	0-5	6-11	> 12
Suède	95	99	102	104	89	92	101	67	84	75
Allemagne	91	86	100	103	81	98	102	45	76	85
France	90	95	106	106	75	96	105	48	71	89
R-Uni	87	96	102	108	77	95	107	55	83	86
Espagne	85	98	99	104	87	85	98	63	74	79
Italie	74	105	114	128	83	94	100	53	61	72

Plan de la session

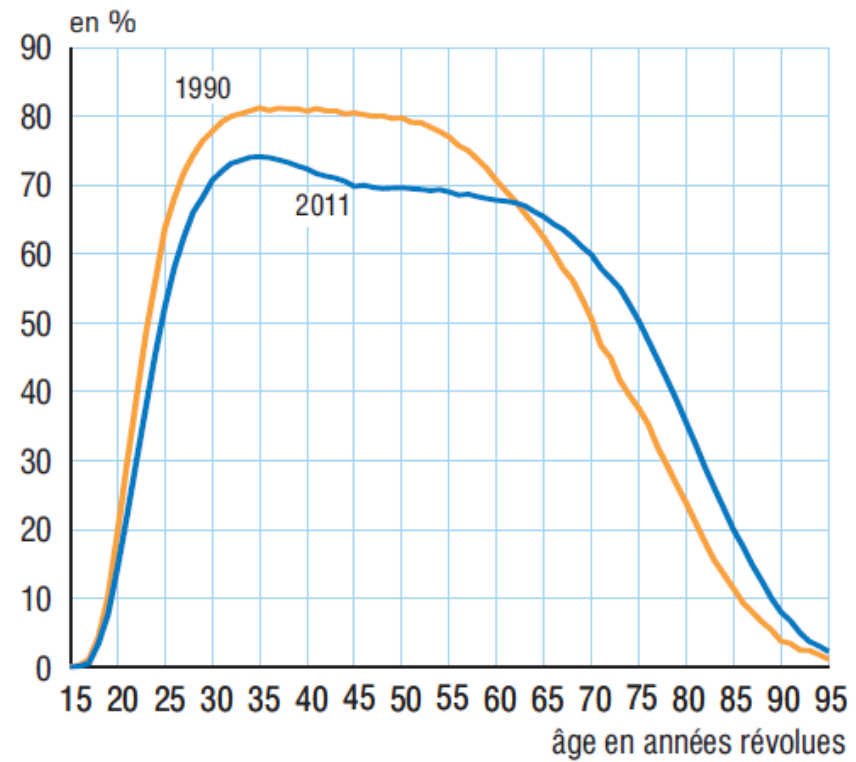
1. Déterminants des inégalités en emploi
2. La question de la garde d'enfant
- 3. Familles monoparentales**
4. Fiscalité et offre de travail des femmes

Hommes et femmes en couple

Hommes



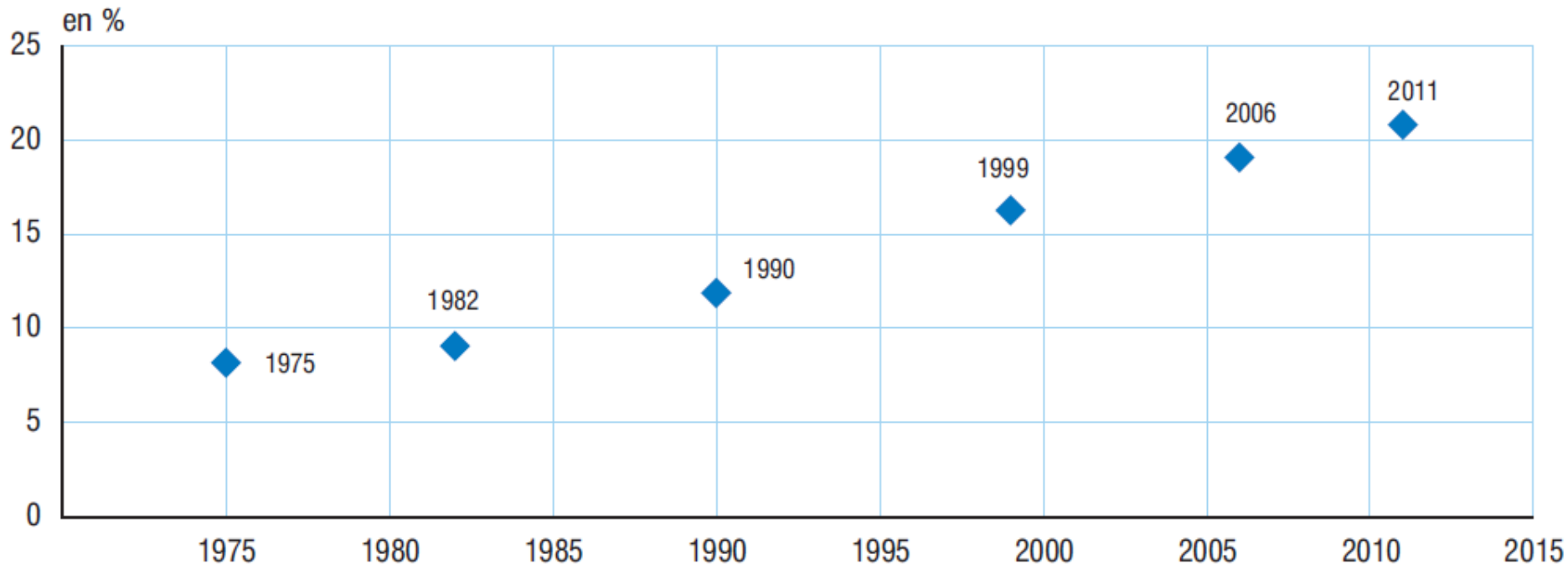
Femmes



Familles selon le type

	2011		1999		Nombre moyen d'enfants
	en milliers	en %	en milliers	en %	
Familles « traditionnelles »	5 474	70,4	5 526	75,0	1,8
Familles recomposées	723	9,3	641	8,7	2,0
Familles monoparentales	1 577	20,3	1 202	16,3	1,6
Ensemble des familles	7 774	100,0	7 369	100,0	1,8

Part des familles monoparentales



Origine de la monoparentalité

	Répartition en %	Ancienneté moyenne en années
Ensemble des familles monoparentales	100	5,5
Monoparentalité, conséquence d'une naissance hors d'un couple	15	9,5
Parent n'ayant jamais été en couple	13	9,9
Parents ayant déjà été en couple avant la naissance du premier enfant	2	7,0
Monoparentalité, conséquence d'une séparation	79	4,7
Séparation l'année de la naissance du plus jeune enfant	11	7,1
Séparation au plus tôt l'année suivant la naissance du plus jeune enfant	68	4,3
Monoparentalité, conséquence d'un décès	6	5,5

Part des mères monoparentales

en %

	Sans diplôme	Dernier diplôme obtenu				Ensemble
		CEP à BEP	Baccalauréat	Supérieur court ¹	Supérieur long ¹	
1999	18	15	13	12	11	14
2011	25	22	17	15	12	18

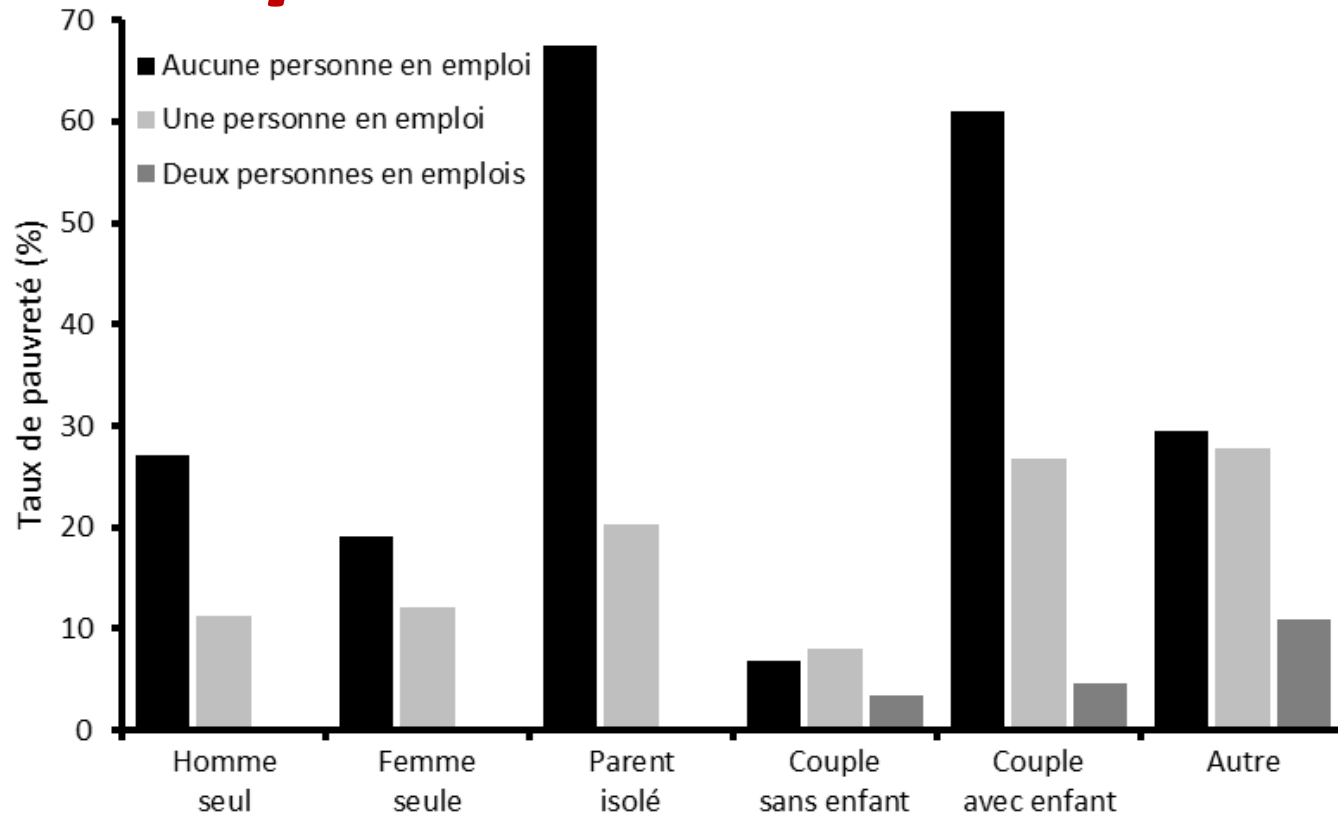
Activité selon la composition

	Mère de famille monoparentale			Mère en couple								
				Ensemble			Mère de famille « traditionnelle »			Mère de famille recomposée		
	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'activité
Ensemble	68	15	80	75	7	81	75	7	81	73	9	81
Sans enfant de moins de 3 ans												
1 enfant	75	13	86	80	6	86	80	6	86	79	9	87
2 enfants ¹	68	16	81	84	6	89	84	6	89	81	8	88
3 enfants ou plus	-	-	-	69	11	77	68	11	76	74	10	82
Avec enfant de moins de 3 ans												
1 enfant	50	25	67	75	9	82	75	9	82	n.s.	n.s.	n.s.
2 enfants ¹	29	33	43	63	9	70	64	9	70	61	12	69
3 enfants ou plus	-	-	-	41	10	46	40	9	43	47	13	54

Niveau de vie et pauvreté

	Taux de pauvreté en %					Niveau de vie mensuel moyen en euros
	Ensemble	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants	Quatre enfants ou plus	Ensemble
Ménages d'une famille avec au moins un enfant mineur	17,5	13,9	13,1	21,3	41,2	1 800
Couples avec au moins un enfant mineur	14,0	9,9	10,1	17,8	35,2	1 880
Familles « traditionnelles »	13,5	10,0	9,7	18,0	35,0	1 910
Familles recomposées	17,6	9,2	13,0	16,3	37,0	1 660
Familles monoparentales	39,6	29,5	35,7	49,9	75,3	1 240

Emploi et pauvreté



Carbonnier & Palier (2022) *Les femmes, les jeunes et les enfants d'abord !*, Presses Universitaires de France, Paris

Garde des enfants

	Nombre de décisions des JAF						Nombre d'enfants mineurs concernés	
	Divorces		Parents non mariés		Ensemble		Effectifs	%
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%		
Alternée	14 200	21	6 300	11	20 500	16	33 700	17
Chez la mère	46 200	70	47 700	81	93 900	75	149 300	75
Chez le père	4 100	6	4 400	7	8 500	7	15 400	8
Autre ¹	1 900	3	800	1	2 700	2	200	0
Ensemble	66 500	100	59 200	100	125 700	100	198 600	100

Laurette Cretin (2015) *Résidence et pension alimentaire des enfants de parents séparés : décisions initiales et évolutions*, Insee Référence

Variation de niveau de vie

en %

		Hors transferts	Avec transferts privés	Avec transferts privés et prestations sociales	Avec transferts privés et prestations sociales et après impôts
Hommes	Moyenne	24,0	15,0	8,0	3,5
	Q1	-17,0	-20,0	-19,0	-21,0
	Médiane	11,0	4,0	2,0	-2,0
	Q3	52,0	39,0	29,0	22,0
Femmes	Moyenne	-35,0	-29,0	-14,5	-14,5
	Q1	-62,0	-54,0	-35,0	-34,0
	Médiane	-38,0	-32,0	-19,0	-19,0
	Q3	-16,0	-12,0	-1,0	-2,0

Carole Bonnet, Bertrand Garbinti, Anne Solaz (2015) *Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs*, Insee Référence

Variation de niveau de vie

		Hors transferts	Avec transferts privés	Avec transferts privés et prestations sociales	Avec transferts privés et prestations sociales et après impôts
Hommes	sans enfant	- 2,0	- 4,0	- 2,0	- 5,0
	1 enfant	12,0	6,0	6,0	2,0
	2 enfants	28,0	17,0	11,0	5,5
	3 enfants ou plus	65,0	47,0	19,0	12,0
Femmes	sans enfant	- 27,0	- 25,0	- 18,0	- 19,0
	1 enfant	- 33,0	- 28,0	- 14,0	- 14,0
	2 enfants	- 36,0	- 29,0	- 14,0	- 14,0
	3 enfants ou plus	- 45,0	- 37,0	- 12,0	- 12,0

Carole Bonnet, Bertrand Garbinti, Anne Solaz (2015) *Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs*, Insee Référence

Pensions alimentaires et impôt

Débat sur un caractère sexiste du mécanisme

Symbolique détachée du cadre fiscal

- Père défiscalise sa contribution pour ses enfants
- Mère est taxée pour cette part de la charge des enfants

Mais principe intimement attaché à l'imposition jointe

Les pensions alimentaires dans l'impôt joint

Principe, taxer en fonction du niveau de vie

Lien entre charge de famille et du droit au QF

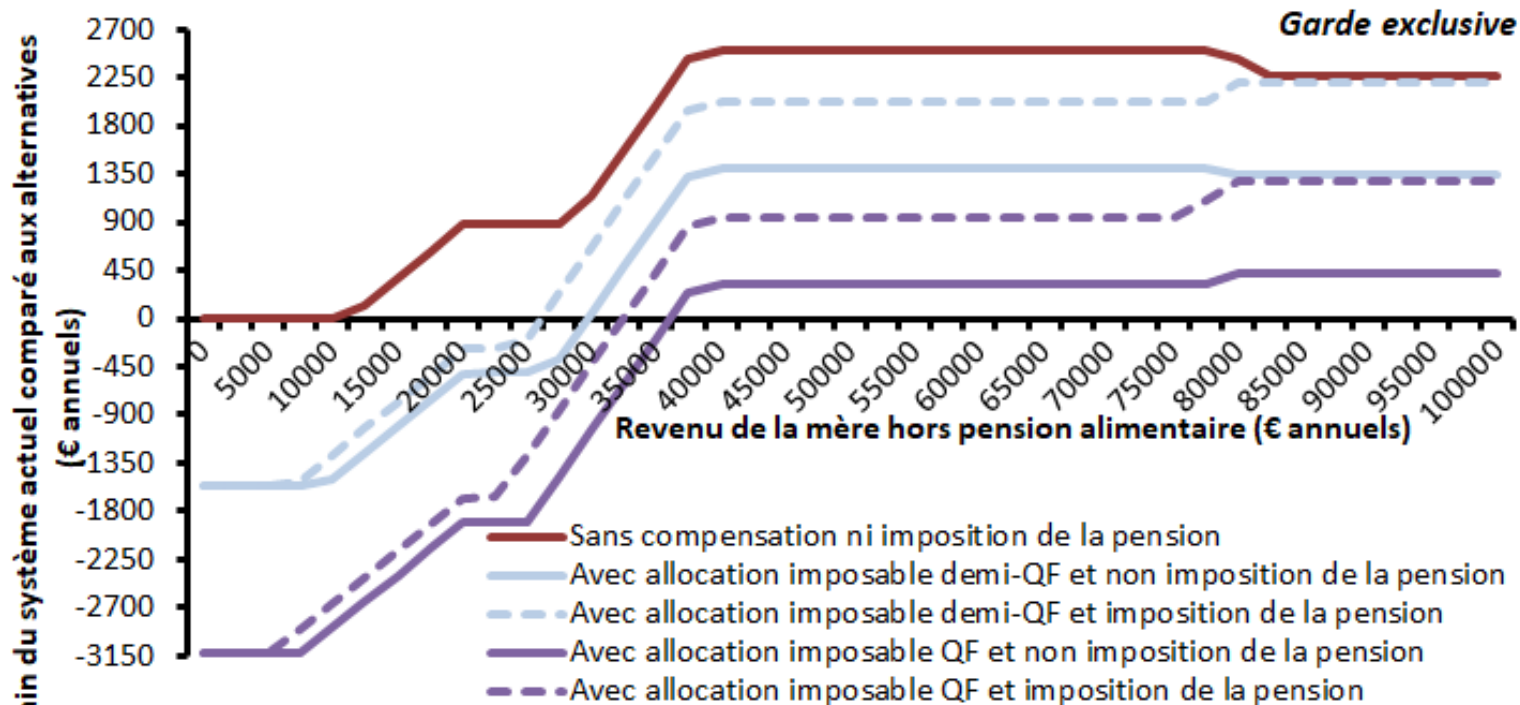
Pour payeur : donner partie du QF ou déduire la pension

Pour receveur : perdre partie du QF ou inclure la pension

→ ***Avantages/inconvénients :***

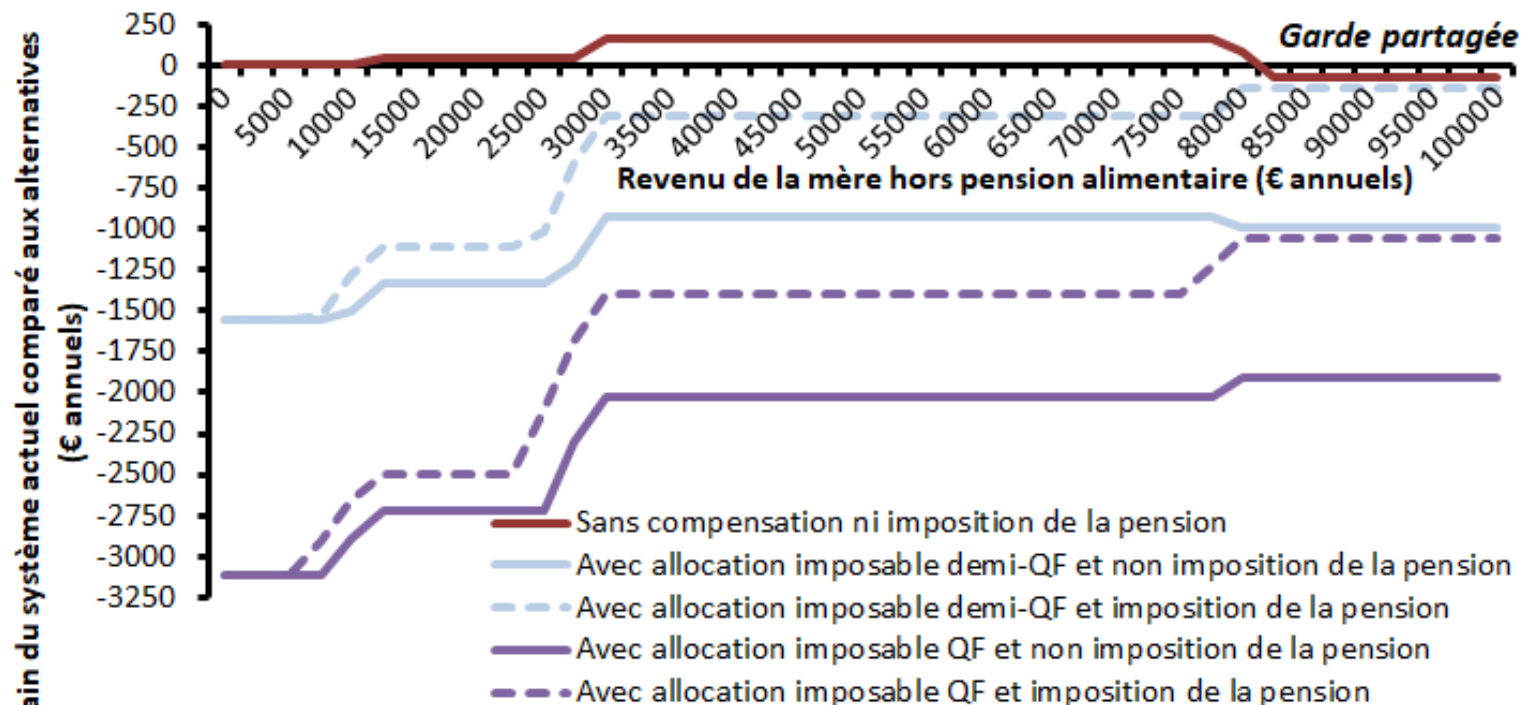
très dépendant des revenus et du niveau de la pension

Pensions alimentaires et impôt



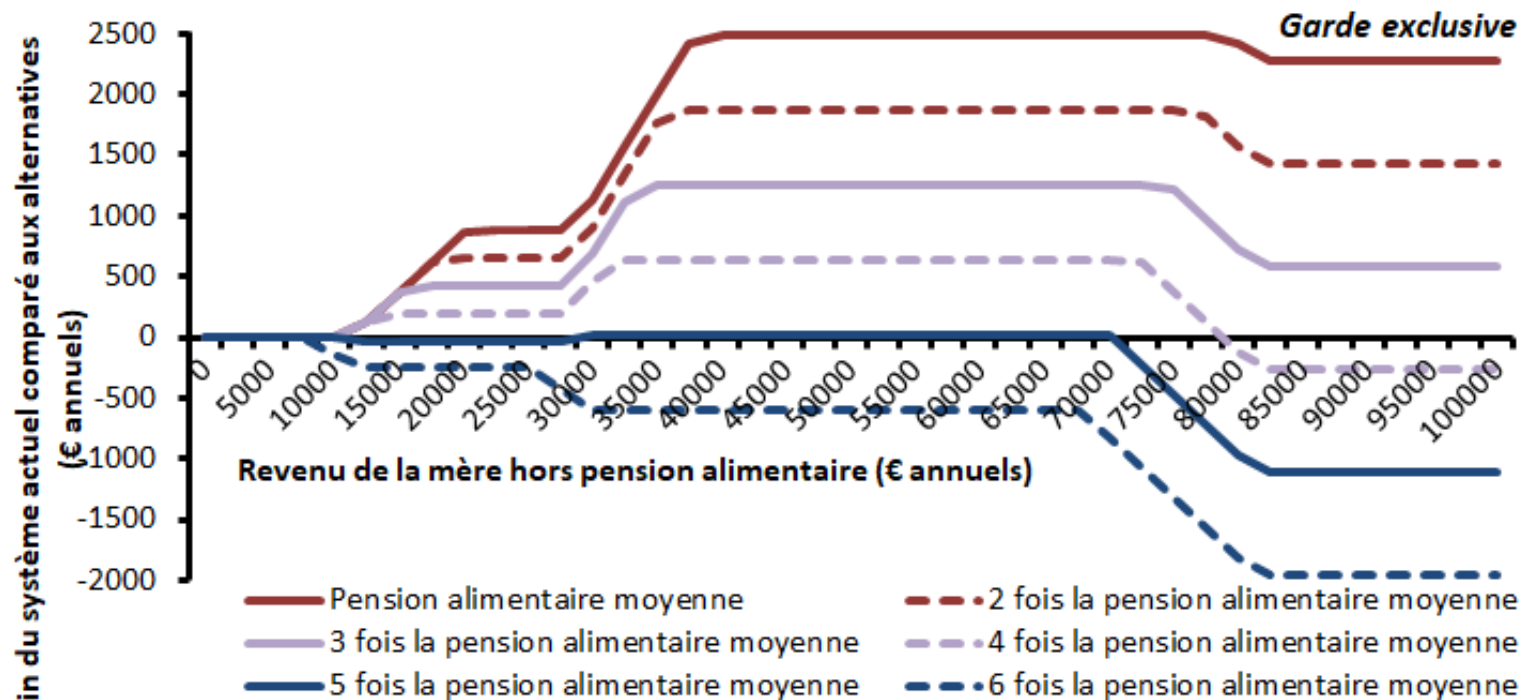
Hypothèse simplificatrice : la mère a la garde exclusive de son unique enfant avec le père qui verse une pension alimentaire de 172 € par mois. Le barème considéré est celui de 2020, où la pension alimentaire est imposée au barème et le quotient familial est de 2. Les hypothèses alternatives considèrent une imposition individuelle (sans quotient familial), avec ou sans remplacement du dispositif par une allocation forfaitaire imposable (calculée en fonction du plafonnement du gain fiscal d'une part de quotient familial) en imposant ou non la pension alimentaire.

Pensions alimentaires et impôt



Hypothèse simplificatrice : la mère a la garde partagée de son unique enfant avec le père qui verse une pension alimentaire de 172 € par mois. Le barème considéré est celui de 2020, où la pension alimentaire est imposée au barème et le quotient familial est de 1,25. Les hypothèses alternatives considèrent une imposition individuelle (sans quotient familial), avec ou sans remplacement du dispositif par une allocation forfaitaire imposable (calculée en fonction du plafonnement du gain fiscal d'une part de quotient familial) en imposant ou non la pension alimentaire.

Pensions alimentaires et impôt

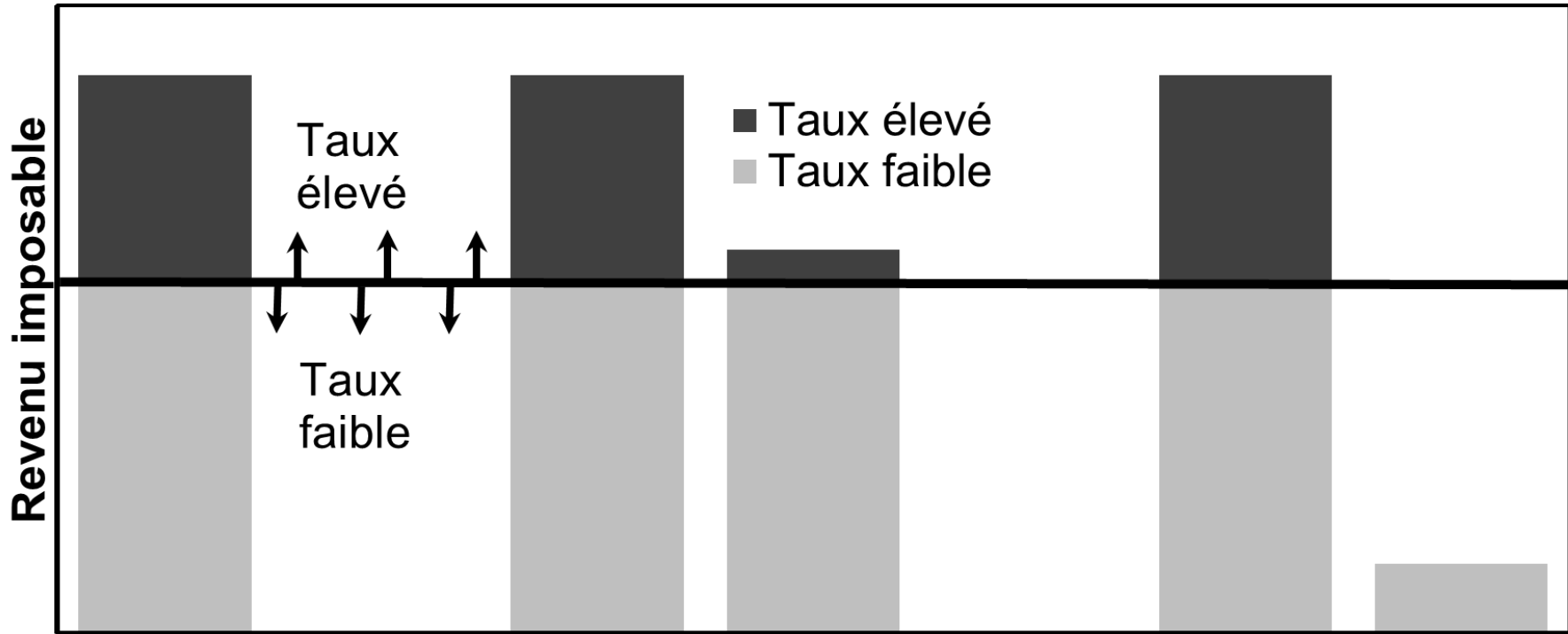


Hypothèse simplificatrice : la mère a la garde exclusive de son unique enfant avec le père qui verse une pension alimentaire de égale à un multiple de la pension moyenne de 172 € par mois. Le barème considéré est celui de 2020, où la pension alimentaire est imposée au barème et le quotient familial est de 2. Les hypothèses alternatives considèrent une imposition individuelle (sans quotient familial), sans remplacement du dispositif par une allocation forfaitaire imposable et sans imposition de la pension alimentaire.

Plan de la session

1. Déterminants des inégalités en emploi
2. La question de la garde d'enfant
3. Familles monoparentales
- 4. Fiscalité et offre de travail des femmes**

Principe de l'imposition jointe



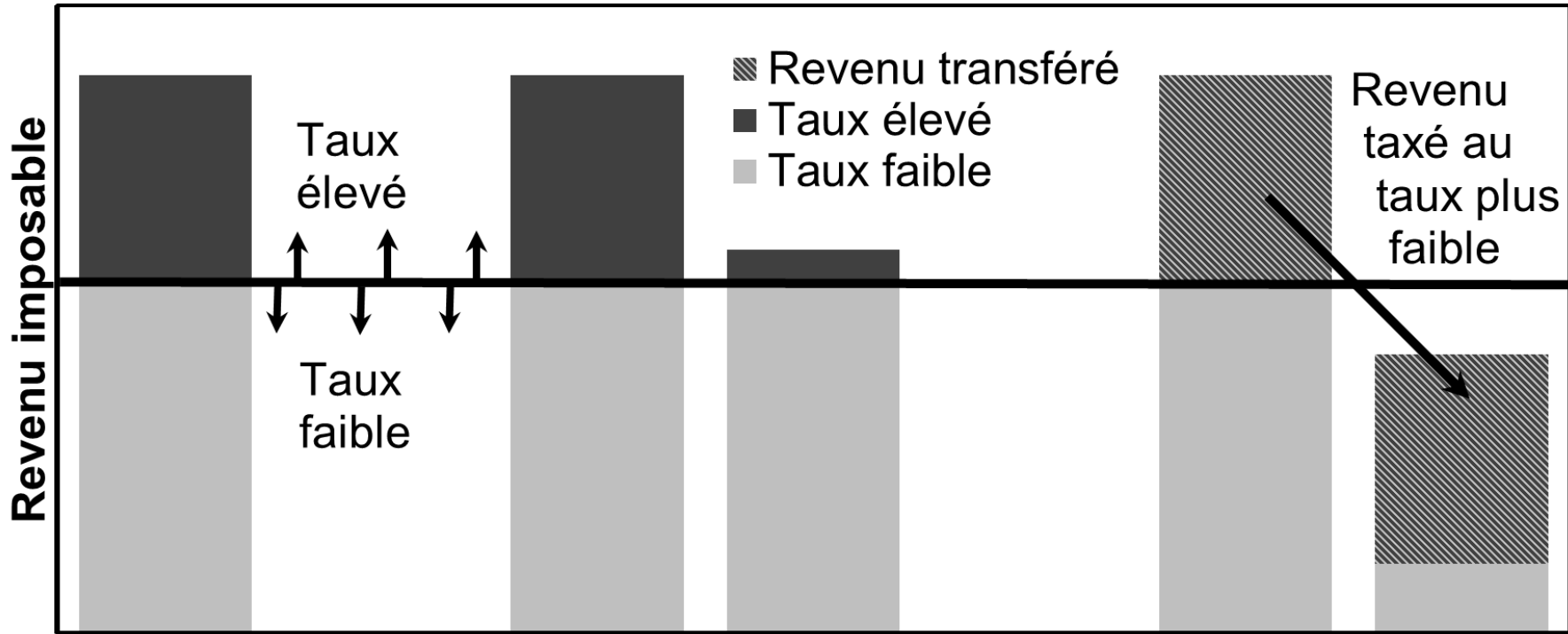
Célibataire

Couple symétrique

Couple asymétrique

Clément Carbonnier (2016) *Prise en compte de la famille dans l'imposition des revenus en France*, *Revue française d'économie*, 31(1), 111-152

Principe de l'imposition jointe



Célibataire

Couple symétrique

Couple asymétrique

Clément Carbonnier (2016) *Prise en compte de la famille dans l'imposition des revenus en France*, *Revue française d'économie*, 31(1), 111-152

Une question d'équité ?

Déclaration des droits de l'homme, Article 13

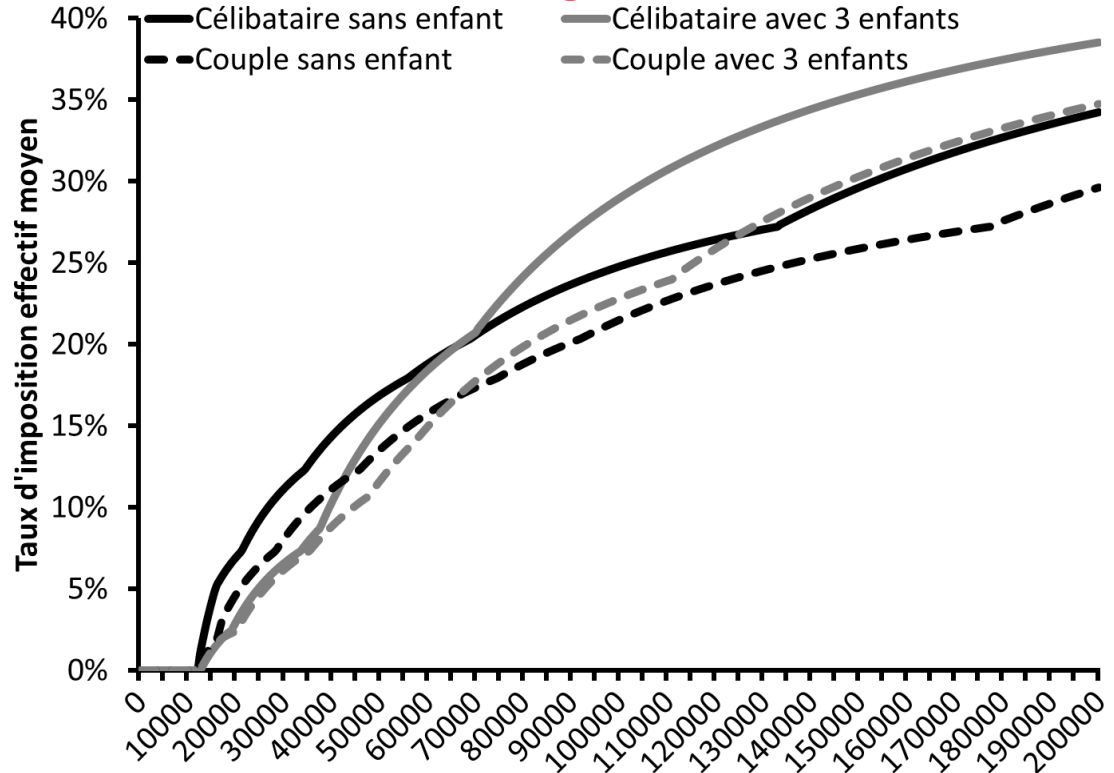
Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés

Pour respecter les exigences de l'article 13 de la déclaration de 1789, le législateur n'est pas obligé de toujours tenir compte du foyer fiscal et, comme cela a été précédemment rappelé, il n'est pas obligé d'organiser un dispositif de quotient familial, s'il a prévu d'autres dispositifs permettant notamment de prendre en compte les capacités contributives des contribuables. Conseil constitutionnel, décision n°2014-706-DC du 18 décembre 2014

Part conjugale du dispositif

Ne prend pas en compte les économies d'échelle
Ni la production domestique

Une question d'équité ?



Revenu au barème par unité de consommation (€ annuels)

Clément Carbonnier (2016) *Prise en compte de la famille dans l'imposition des revenus en France*, *Revue française d'économie*, 31(1), 111-152

Une question d'équité ?

Part du dispositif pour les enfants

Transfert de revenus taxés sur tranche bas taux de l'enfant
Plus bénéfiques si revenus initialement fortement taxés
Mécanisme donnant plus aux familles aisées
Mais plafonné à 1557 € (deux 1^{ers} enfants) puis 3114 €

Justifications du système

Un enfant de riche coût plus qu'un enfant de pauvre !

Faire que niveau de vie de baisse pas du fait de l'enfant
Or plus à relever si niveau de vie élevé

Inciter les plus aisés à faire des enfants

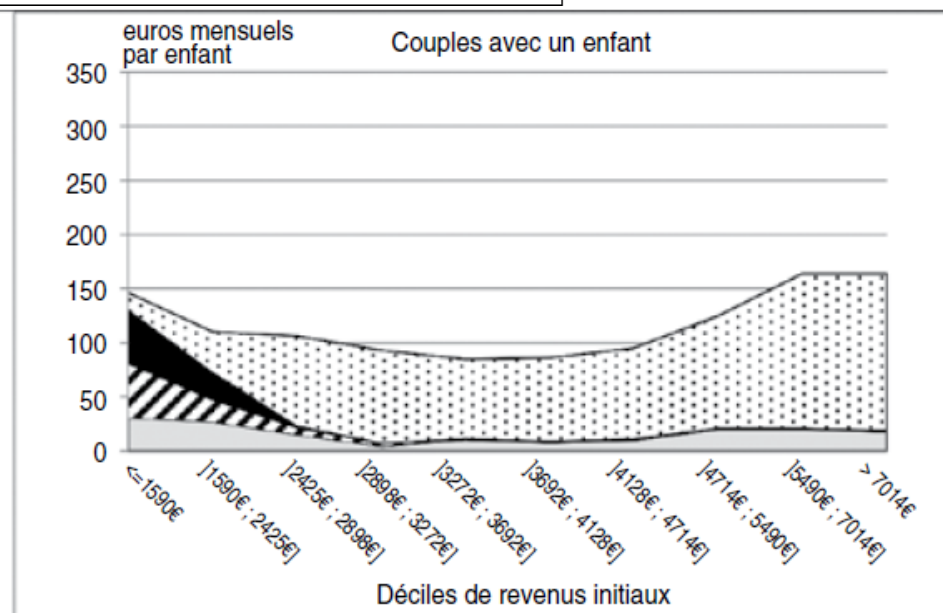
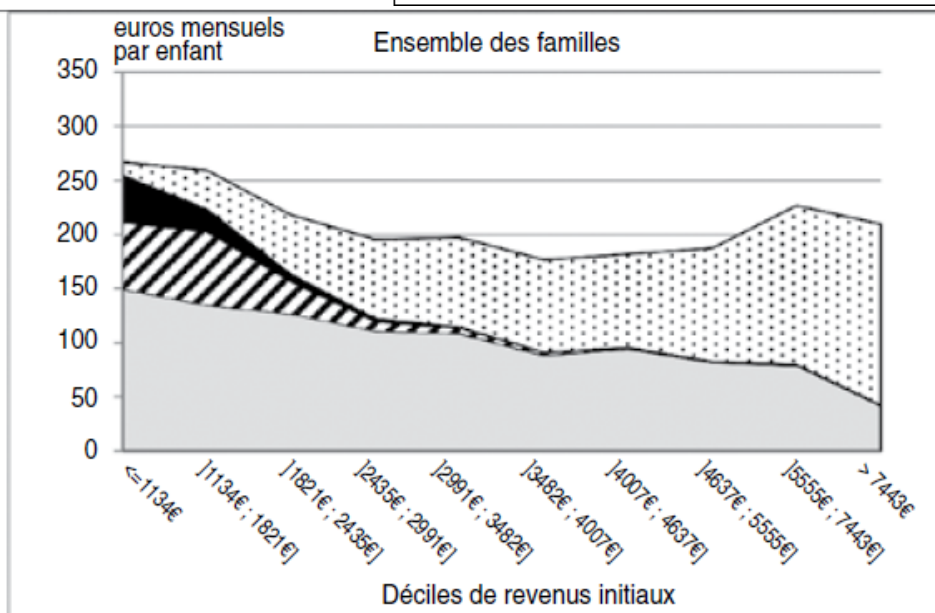
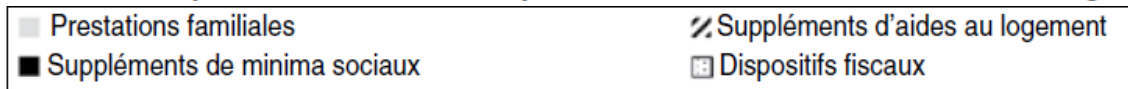
Motivation pas toujours assumée

L'ensemble des aides aux familles

Figure 1

Suppléments de revenus disponibles par enfant procurés par chacun des dispositifs sociaux et fiscaux en faveur des familles (en euros mensuels) – Familles dont les enfants sont âgés de 3 à 19 ans

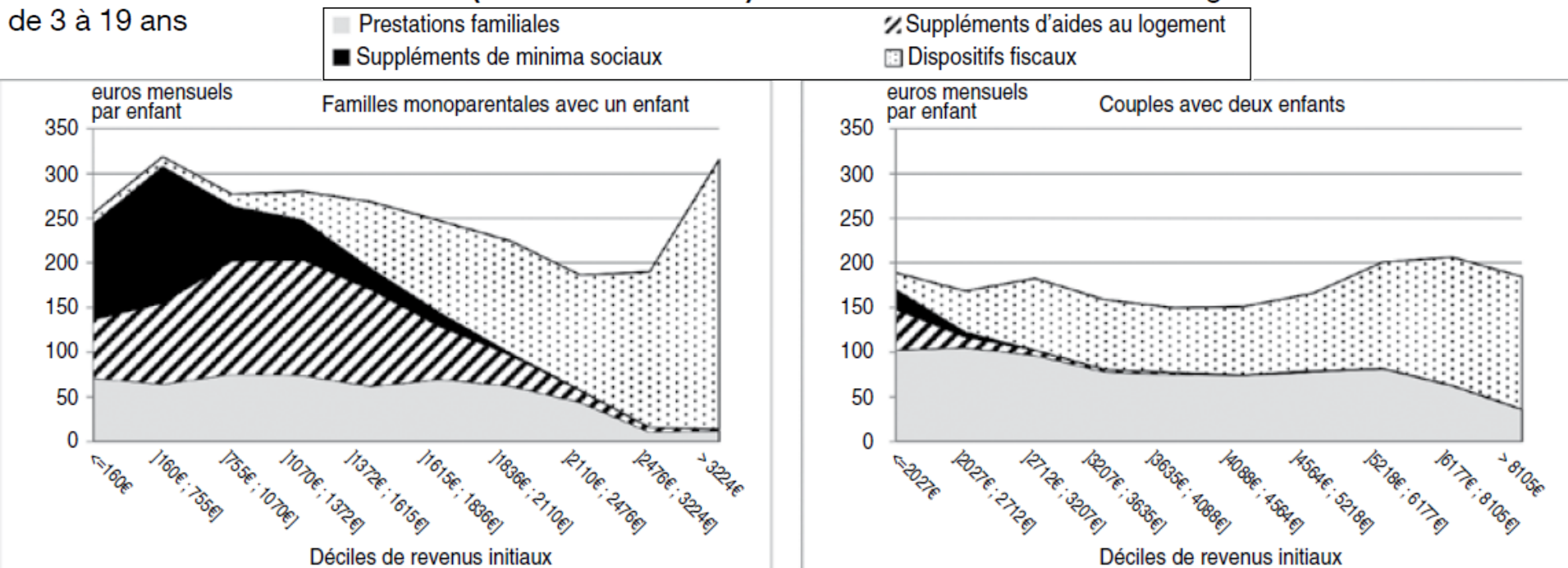
de 3 à 19 ans



Favrat, Marc, Pucci (2015) *Les dispositifs sociaux et fiscaux en faveur des familles : quelle compensation du coût des enfants ?*, *Economie et Statistique* 478-480, 5-34

L'ensemble des aides aux familles

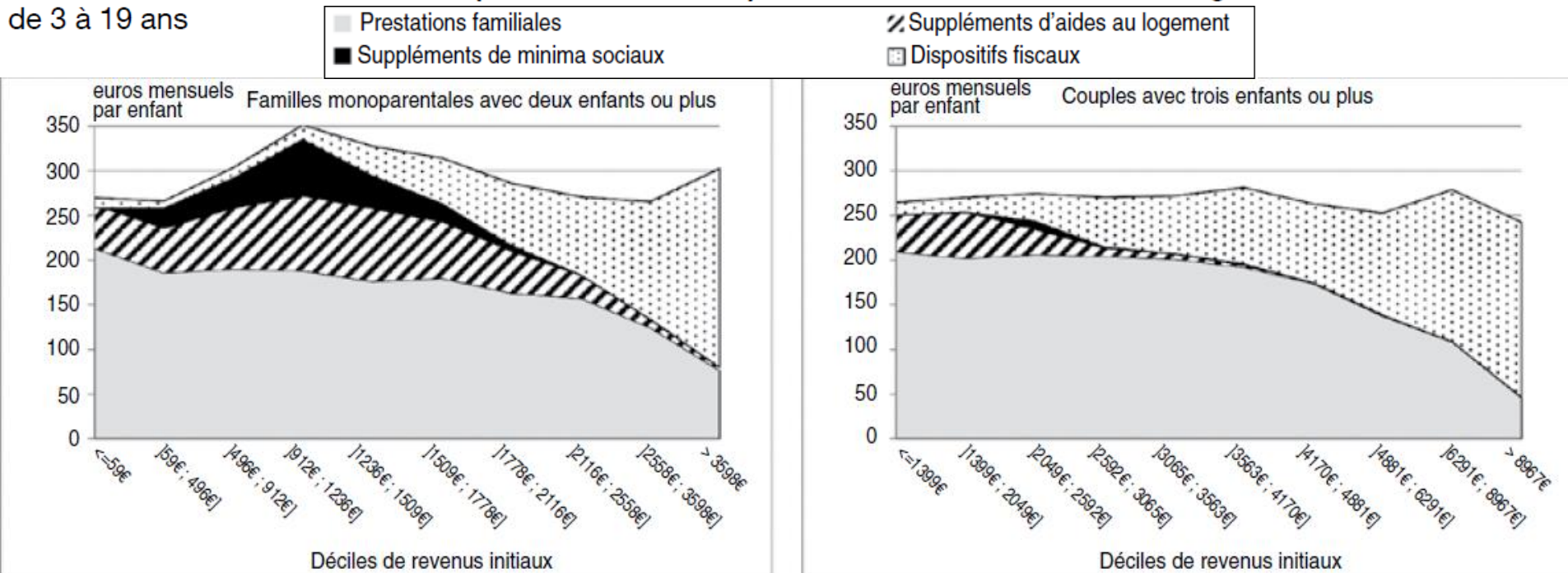
Figure 1
Suppléments de revenus disponibles par enfant procurés par chacun des dispositifs sociaux et fiscaux en faveur des familles (en euros mensuels) – Familles dont les enfants sont âgés de 3 à 19 ans



Favrat, Marc, Pucci (2015) *Les dispositifs sociaux et fiscaux en faveur des familles : quelle compensation du coût des enfants ?*, *Economie et Statistique* 478-480, 5-34

L'ensemble des aides aux familles

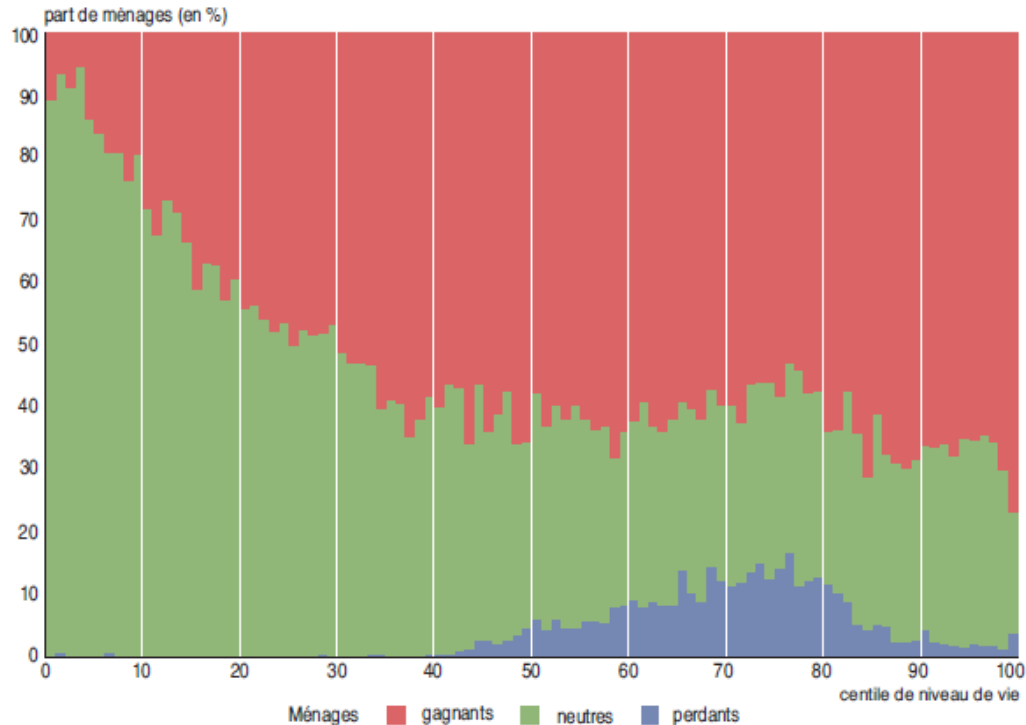
Figure 1
Suppléments de revenus disponibles par enfant procurés par chacun des dispositifs sociaux et fiscaux en faveur des familles (en euros mensuels) – Familles dont les enfants sont âgés de 3 à 19 ans



Favrat, Marc, Pucci (2015) *Les dispositifs sociaux et fiscaux en faveur des familles : quelle compensation du coût des enfants ?*, *Economie et Statistique* 478-480, 5-34

Impact global du quotient familial

2 Ménages gagnants, perdants ou neutres aux dispositifs de conjugalisation et familialisation de l'impôt sur le revenu en fonction du niveau de vie

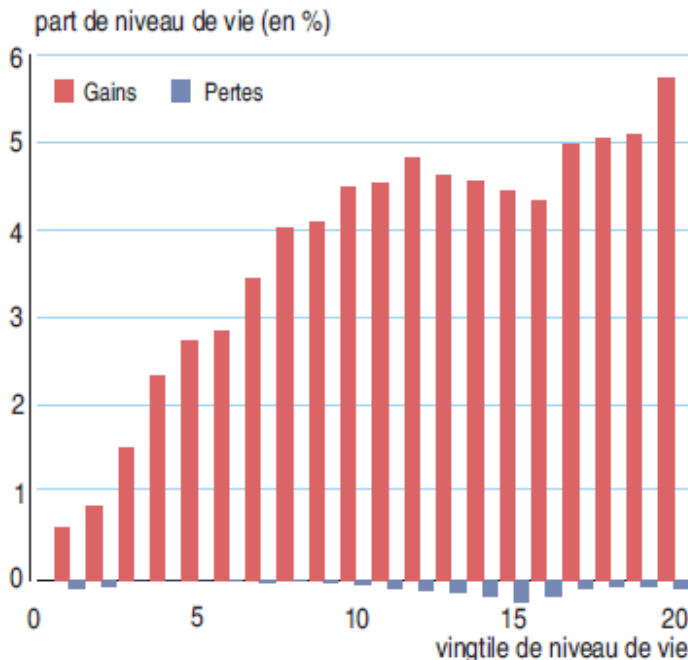


Mathias André (2020) *Les dispositifs conjugaux et familiaux réduisent l'impôt sur le revenu de 29,7 milliards d'euros*, Insee Analyse n°53

Impact global du quotient familial

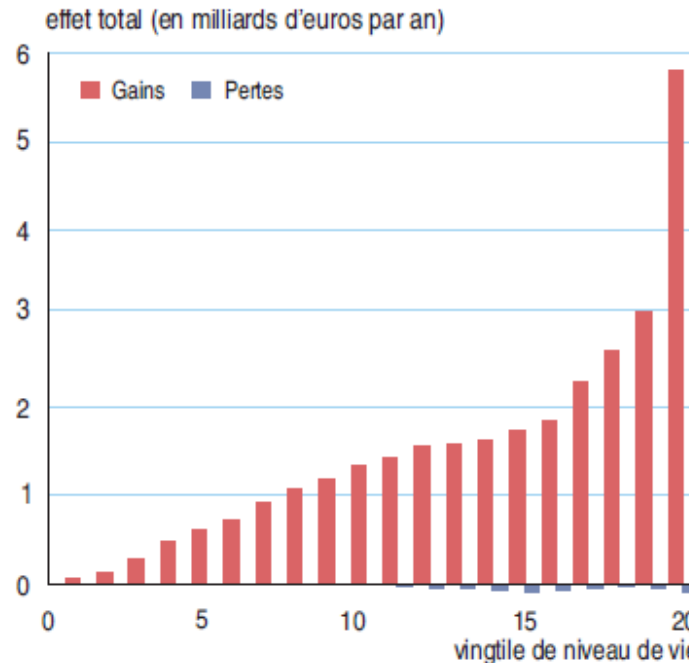
3

Gains et pertes moyens liés à la conjugualisation et à la familialisation de l'impôt sur le revenu selon le niveau de vie



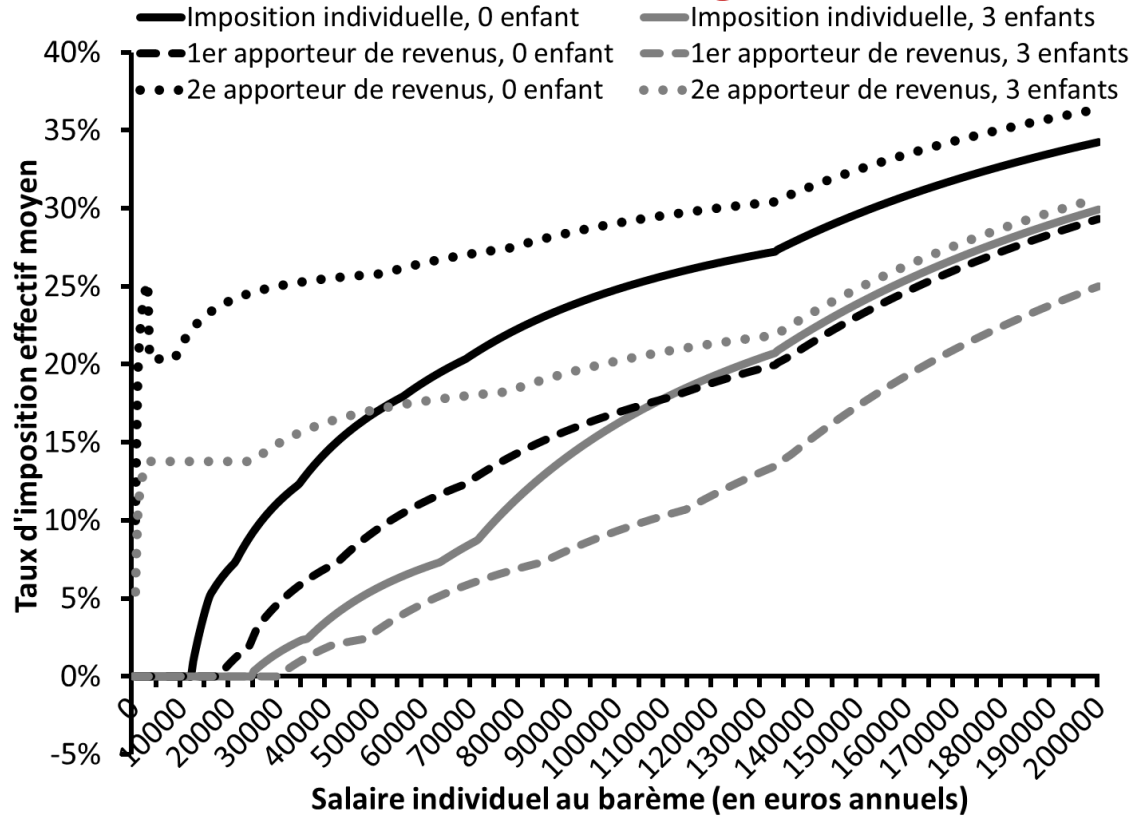
4

Répartition des gains et des pertes liés à la conjugualisation et à la familialisation de l'impôt sur le revenu selon le niveau de vie



Mathias André (2020) *Les dispositifs conjugaux et familiaux réduisent l'impôt sur le revenu de 29,7 milliards d'euros*, Insee Analyse n°53

Un problème incitatif



Clément Carbonnier (2016) *Prise en compte de la famille dans l'imposition des revenus en France*, *Revue française d'économie*, 31(1), 111-152

L'épouse 2nd apporteur de revenu ?

Problème de genre si asymétrie dans le couple

Dispositif formellement neutre au genre

Fréquemment : époux = 1^{ers} apporteurs de revenus

épouses = 2^{nds} apporteurs de revenus

Variation de participation selon le contexte :

Faible chez les hommes, plus forte chez les femmes

Les raisons de l'asymétrie

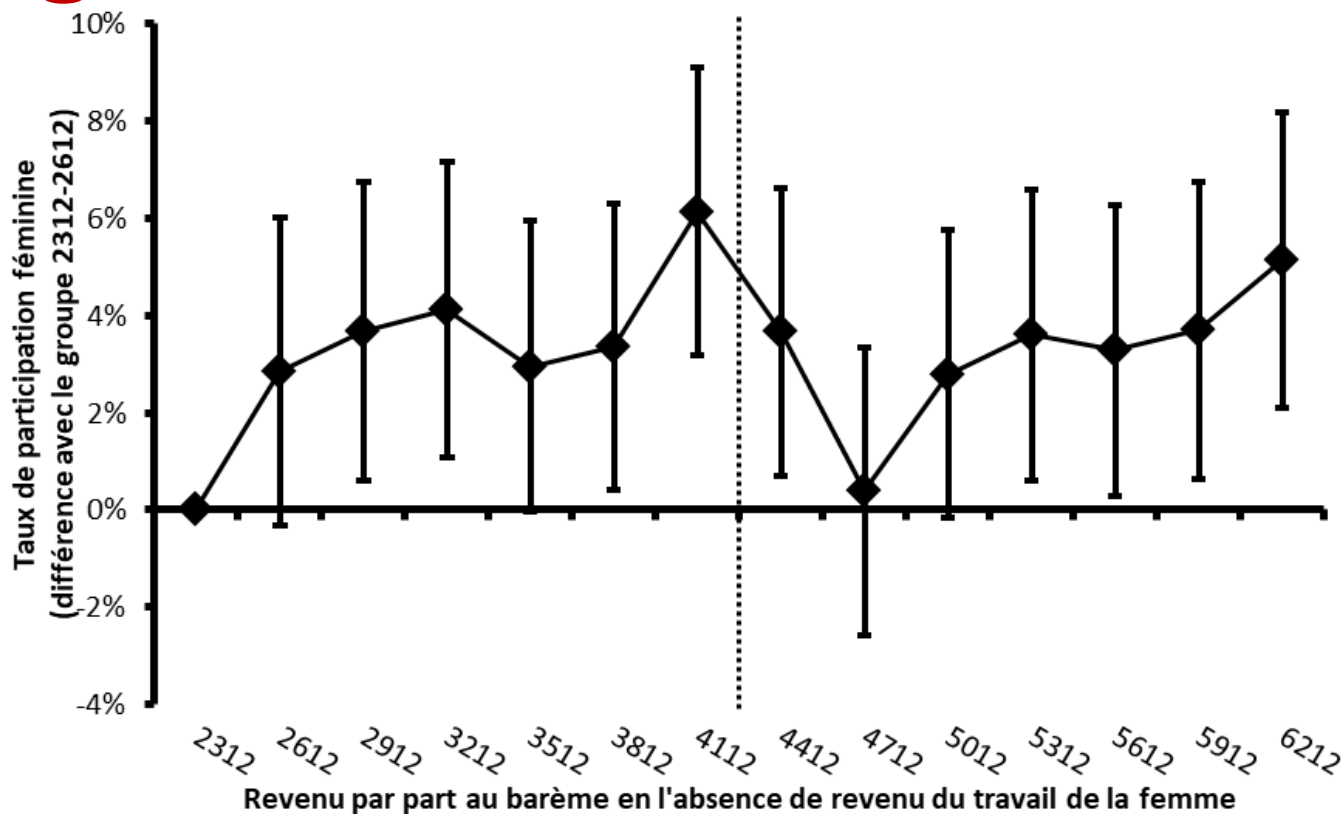
Norme sociale de participation masculine

Norme sociale différente pour les femmes, surtout les mères

L'inégale répartition des tâches domestiques (cf. partie 2)

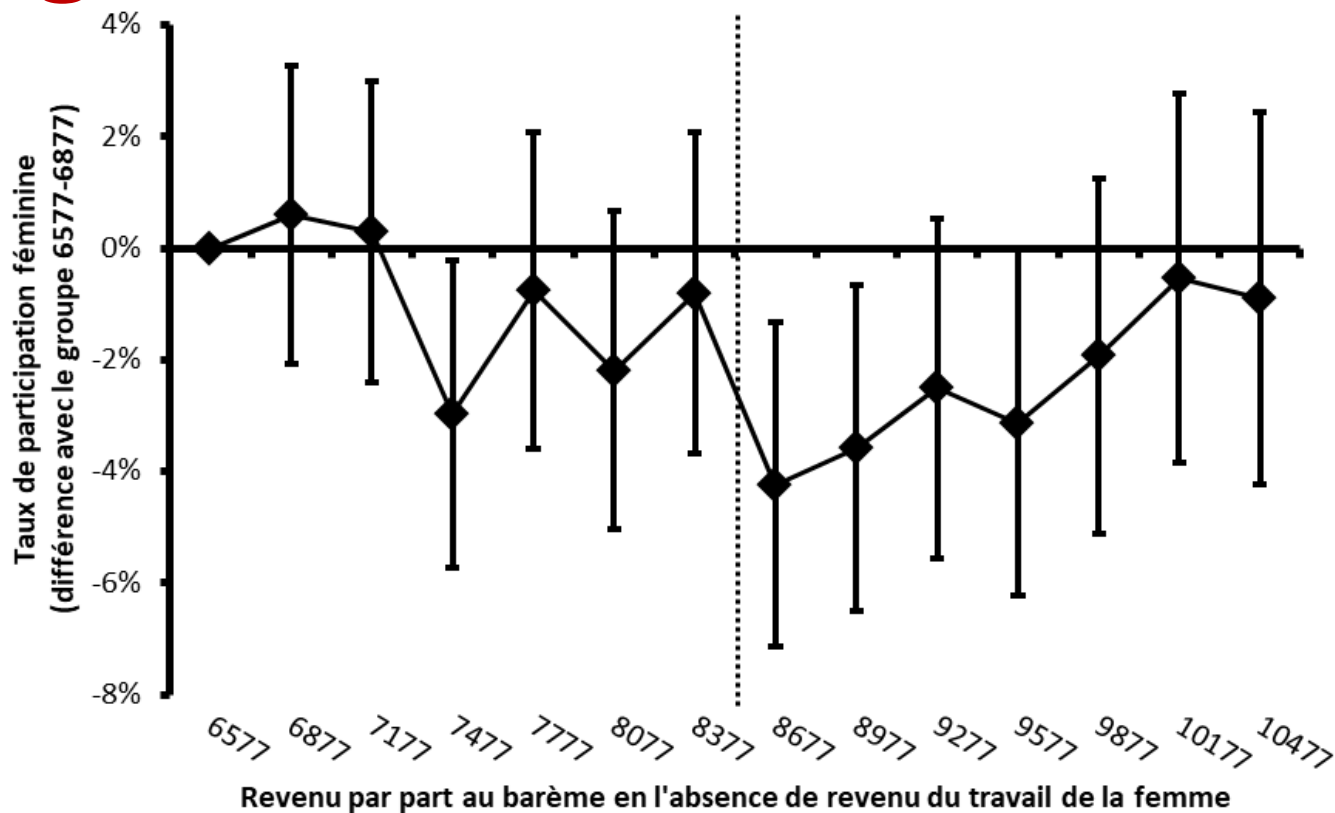
L'inégalité de perspective salariale

Passage à la tranche 1 du barème



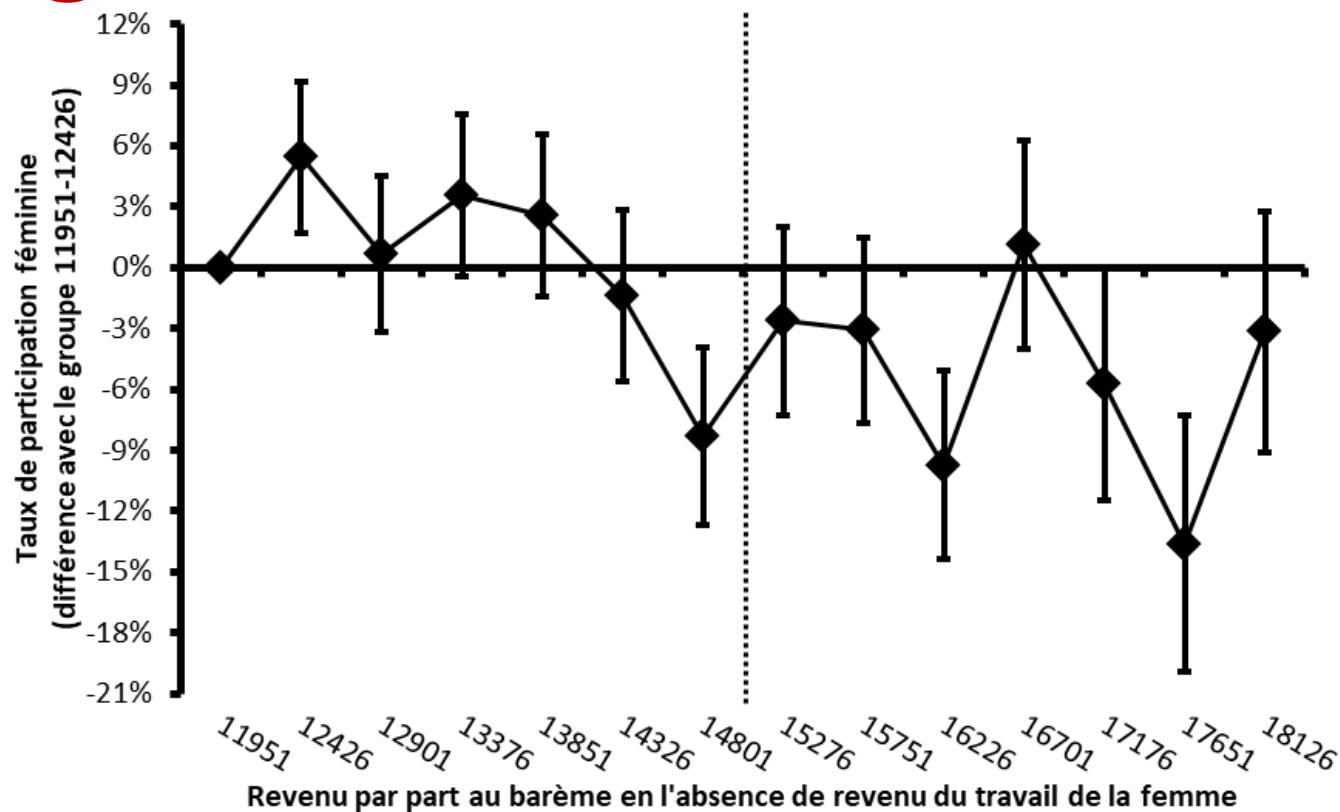
Clément Carbonnier (2020) *Imposition jointe des revenus et emploi des femmes mariées : estimation à partir du cas français*, Revue Économique, à venir

Passage à la tranche 2 du barème



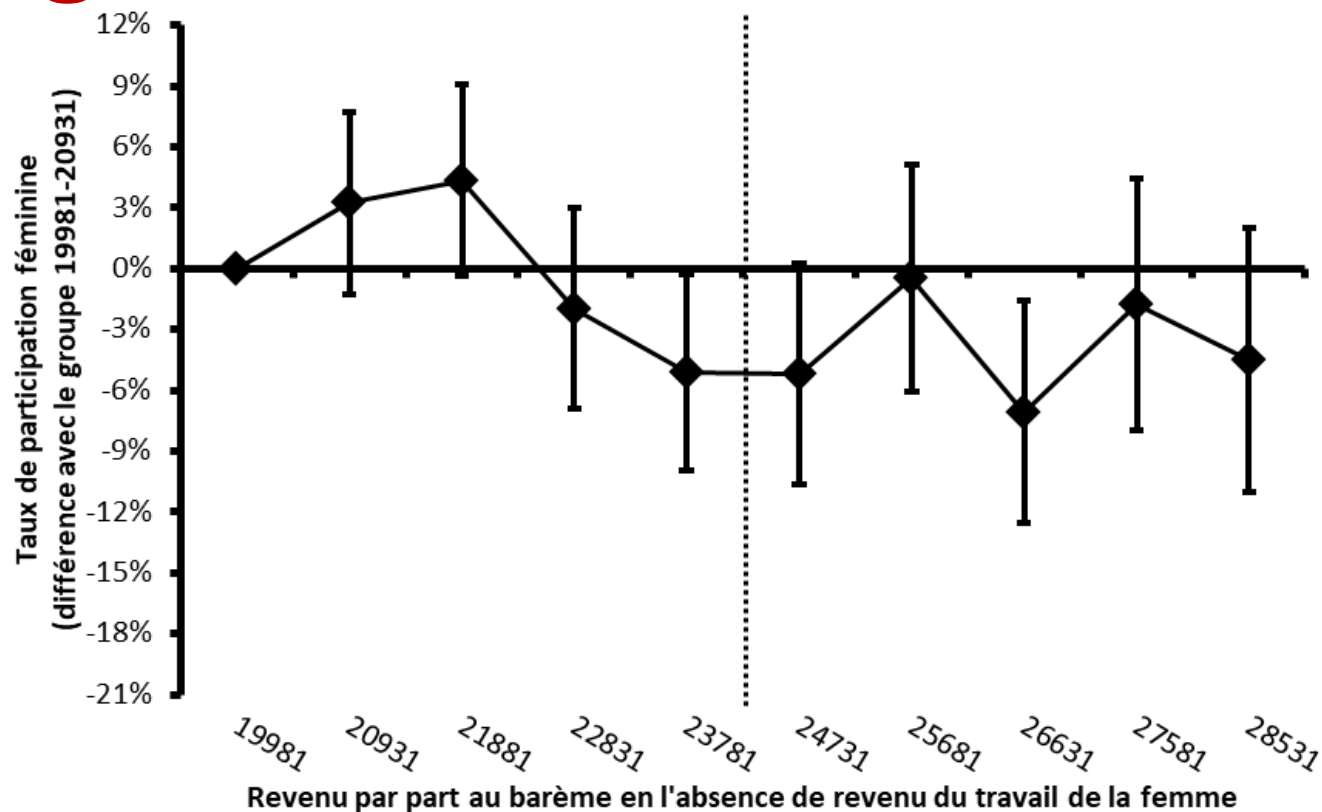
Clément Carbonnier (2020) *Imposition jointe des revenus et emploi des femmes mariées : estimation à partir du cas français*, Revue Économique, à venir

Passage à la tranche 3 du barème



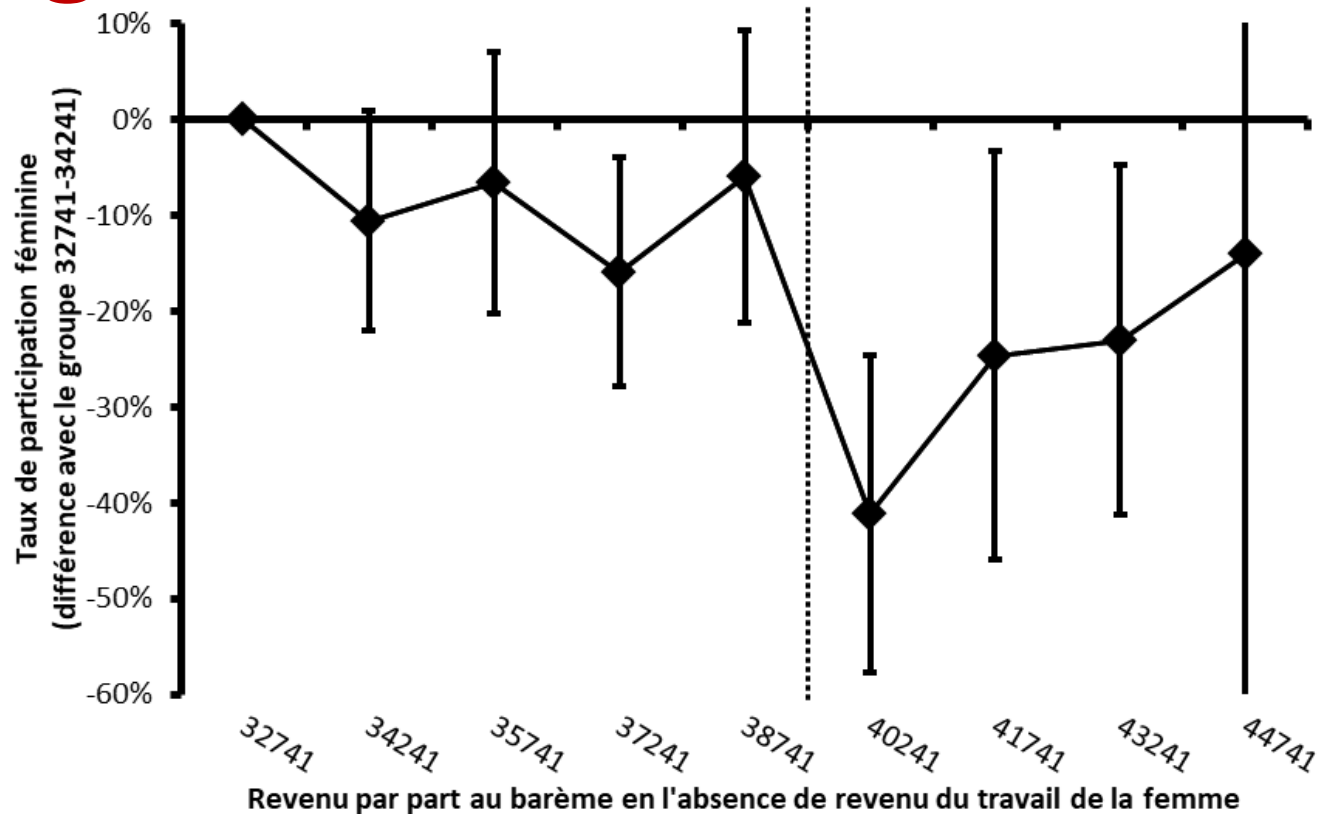
Clément Carbonnier (2020) *Imposition jointe des revenus et emploi des femmes mariées : estimation à partir du cas français*, Revue Économique, à venir

Passage à la tranche 4 du barème



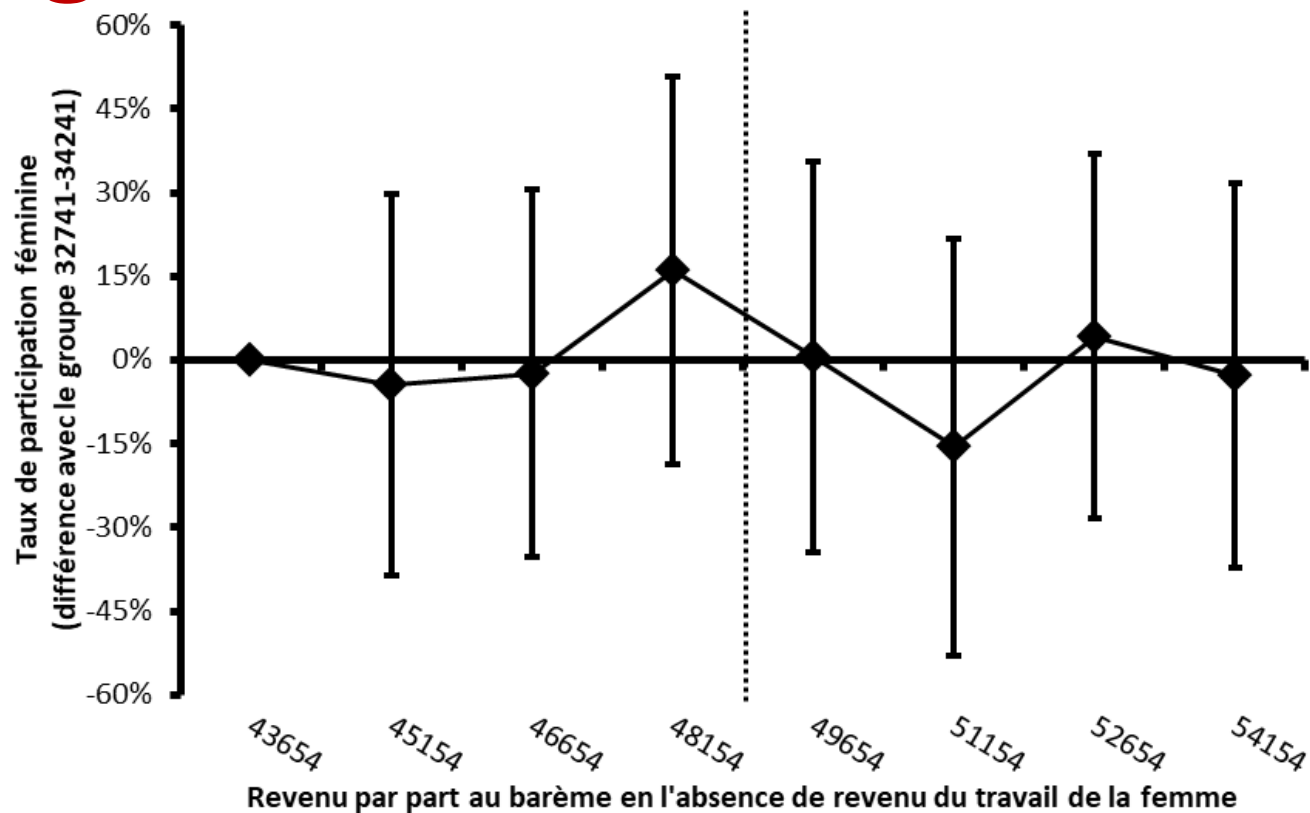
Clément Carbonnier (2020) *Imposition jointe des revenus et emploi des femmes mariées : estimation à partir du cas français*, Revue Économique, à venir

Passage à la tranche 5 du barème



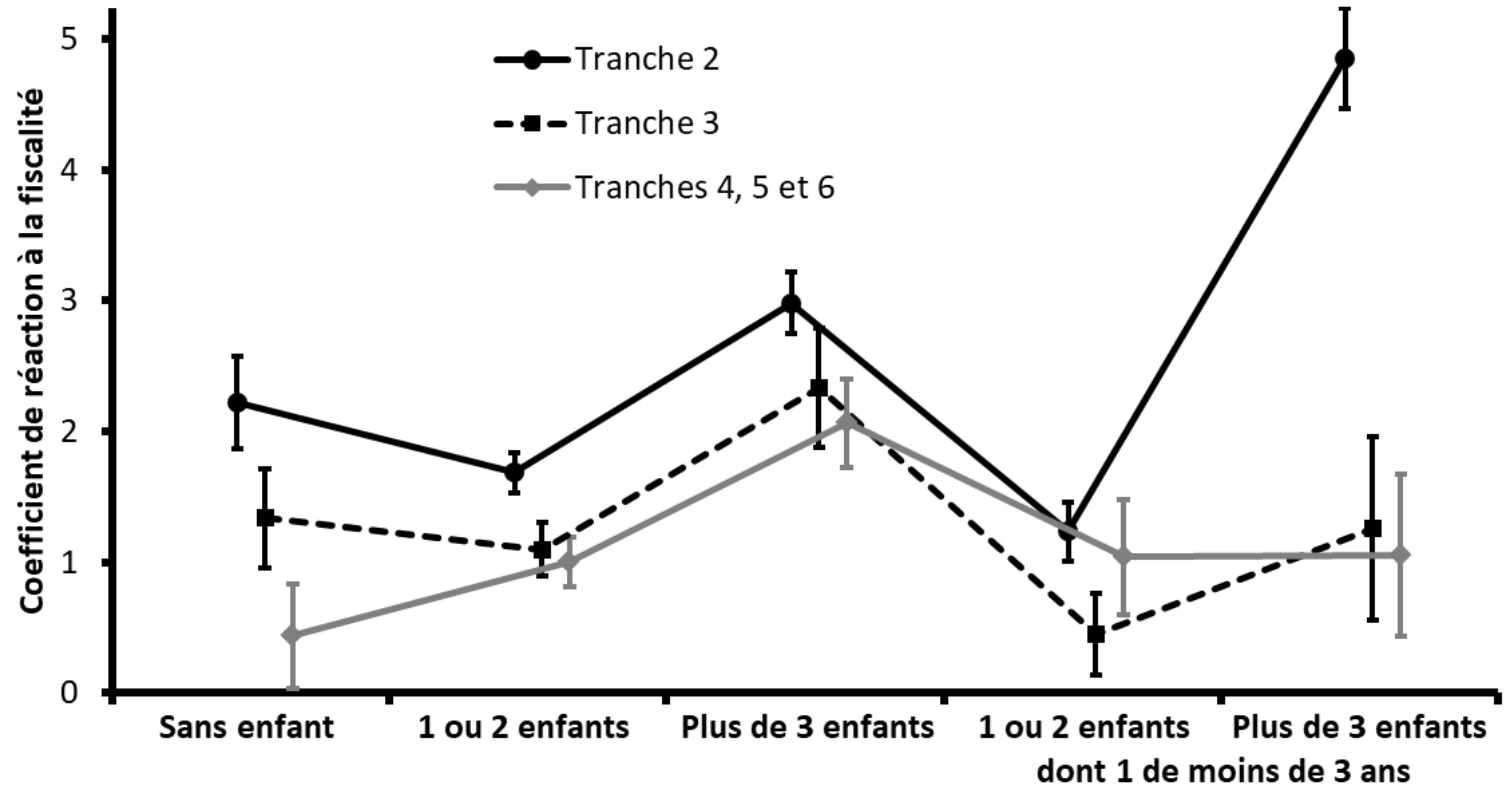
Clément Carbonnier (2020) *Imposition jointe des revenus et emploi des femmes mariées : estimation à partir du cas français*, Revue Économique, à venir

Passage à la tranche 6 du barème



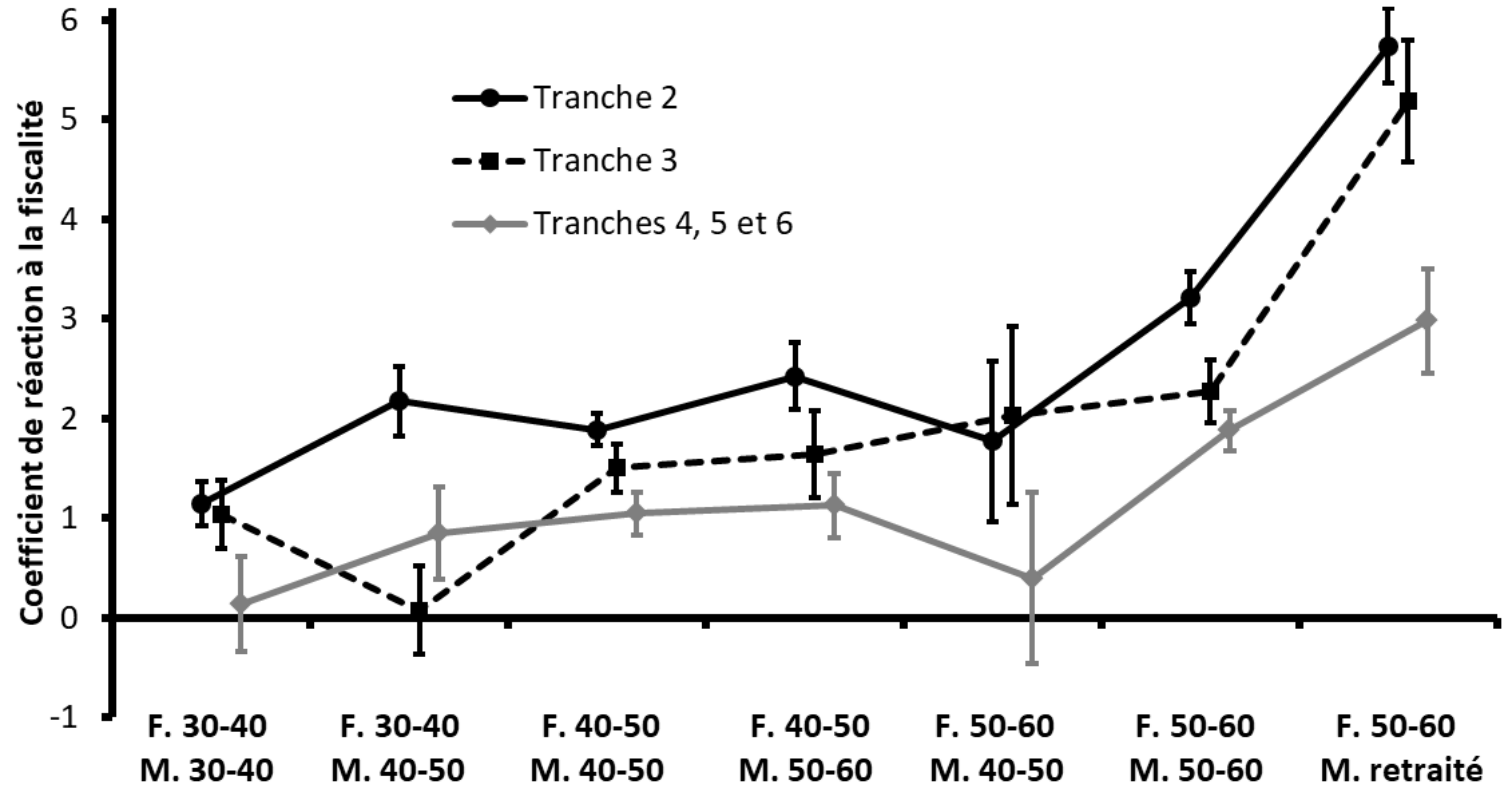
Clément Carbonnier (2020) *Imposition jointe des revenus et emploi des femmes mariées : estimation à partir du cas français*, Revue Économique, à venir

Réactivité selon les enfants



Clement Carbonnier (2020) *Imposition jointe des revenus et emploi des femmes mariées : estimation à partir du cas français*, Revue Économique, à venir

Réactivité selon l'âge



Clément Carbonnier (2020) *Imposition jointe des revenus et emploi des femmes mariées : estimation à partir du cas français*, Revue Économique, à venir

*Problèmes économiques
et intervention publique*

Séance 5

Politiques publiques et genre